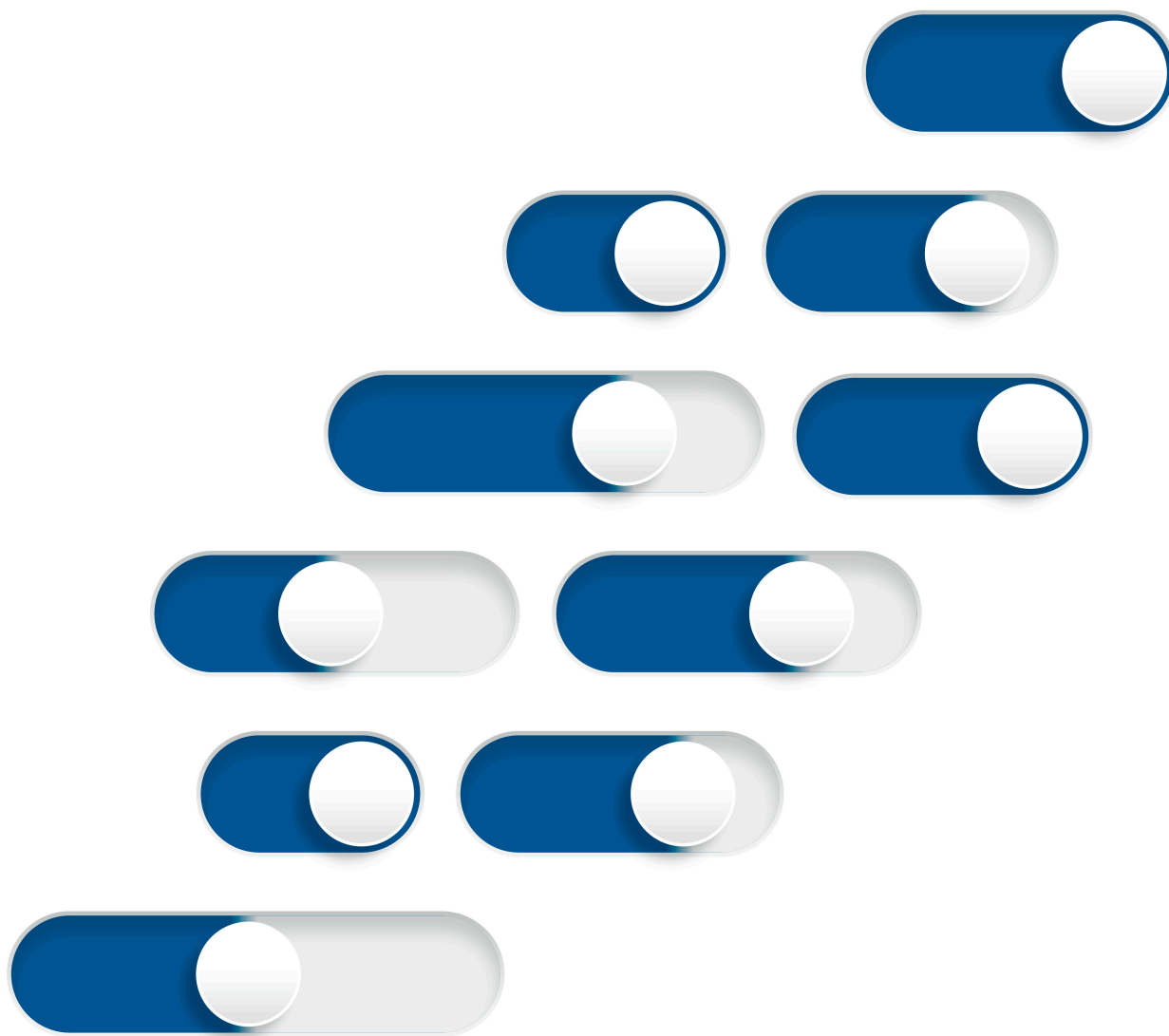


De télécom à techno



T2

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024
31 JUILLET 2024

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	3
1 Vue d'ensemble	7
2 Analyse financière consolidée	12
3 Analyse des secteurs d'activité	22
4 Gestion financière et des capitaux	34
5 Information financière trimestrielle	44
6 Cadre réglementaire	45
7 Méthodes comptables	47
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC).....	48
9 Contrôles et procédures	54
États financiers	
1 États financiers consolidés	55
2 Notes annexes	61

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	7
1.1 Faits saillants financiers	7
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	10
1.3 Hypothèses	11
2 Analyse financière consolidée	12
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	12
2.2 Connexions clients	13
2.3 Produits d'exploitation	14
2.4 Coûts d'exploitation	16
2.5 Bénéfice net	17
2.6 BAIIA ajusté	18
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	19
2.8 Amortissements	19
2.9 Charges financières	19
2.10 Perte de valeur d'actifs	20
2.11 Autres charges	20
2.12 Impôts sur le résultat	20
2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	21
3 Analyse des secteurs d'activité	22
3.1 Bell SCT	22
3.2 Bell Média	30
4 Gestion financière et des capitaux	34
4.1 Dette nette	34
4.2 Données liées aux actions en circulation	35
4.3 Flux de trésorerie	36
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	39
4.5 Gestion des risques financiers	40
4.6 Notations	42
4.7 Liquidité	43
5 Information financière trimestrielle	44
6 Cadre réglementaire	45
7 Méthodes comptables	47
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	48
8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	48
8.2 Ratios non conformes aux PCGR	51
8.3 Total des mesures sectorielles	52
8.4 Mesures de gestion du capital	53
8.5 Mesures financières supplémentaires	53
8.6 IPC	53
9 Contrôles et procédures	54

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 8, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le deuxième trimestre de 2024 (états financiers du T2 2024) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, daté du 7 mars 2024 (rapport de gestion annuel 2023 de BCE), mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, daté du 1^{er} mai 2024 (rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 31 juillet 2024, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, datée du 7 mars 2024, ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2023 de BCE et le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE, sur le site Web de BCE, à BCE.ca, sur SEDAR+, à sedarplus.ca, et sur EDGAR, à sec.gov.

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T2) et les semestres (cumul annuel) clos les 30 juin 2024 et 2023.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section 3.1, *Bell SCT*, la section et les sous-sections *Hypothèses* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel), l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit net du placement auprès du public de mai 2024, le moment prévu de l'ouverture des 167 magasins Best Buy Express à l'échelle canadienne, les plans de déploiement des réseaux de BCE ainsi que les dépenses d'investissement connexes prévues, les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2024, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 31 juillet 2024 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 31 juillet 2024. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris un risque de récession, une inflation élevée, des taux d'intérêt élevés et une volatilité marquée des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses des entreprises et des consommateurs ainsi que sur la demande de nos produits et services; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent défavorablement et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection de la vie privée et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; le taux de pénétration élevé d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de faire la transition d'une société de télécommunications traditionnelle à une société de services technologiques et de médias numériques et de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de gouvernance efficace des données; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation en une société de haute technologie; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de défaillances ou de ralentissements de réseau; les événements pouvant affecter la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de technologies de l'information (TI), de notre équipement et de nos autres installations ainsi que notre capacité à les protéger, à les mettre à l'essai, à les entretenir, à les remplacer ou à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur équipement et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré par le conseil d'administration de BCE; l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent

comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires et nos activités; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance, et la conclusion de la cession proposée de Northwestel, qui est assujettie à des conditions de clôture, y compris l'obtention du financement par l'acheteur, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence, et pour laquelle rien ne garantit par conséquent qu'elle se concrétisera ultimement ou qu'elle aura lieu selon les modalités actuellement envisagées.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2023 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2023 de BCE mentionnées dans cette rubrique sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter également à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et du présent rapport de gestion pour une mise à jour des initiatives et des procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, lesquelles rubrique 6 sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et du présent rapport de gestion, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 31 juillet 2024. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T2 2024

Produits d'exploitation	Bénéfice net	BAlIA ajusté ⁽¹⁾
6 005 \$	604 \$	2 697 \$
millions	millions	millions
(1,0) % vs T2 2023	52,1 % vs T2 2023	2,0 % vs T2 2023

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾
537 \$	712 \$	2 137 \$	1 097 \$
millions	millions	millions	millions
63,2 % vs T2 2023	(1,4) % vs T2 2023	(9,6) % vs T2 2023	8,0 % vs T2 2023

Connexions clients de BCE⁽⁷⁾

Total - téléphones mobiles ⁽³⁾	Services Internet haute vitesse de détail ⁽⁴⁾⁽⁵⁾⁽⁶⁾	Services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail ⁽²⁾⁽⁶⁾	Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail ⁽⁶⁾
+3,1 %	+4,2 %	+5,6 %	(8,4) %
10,3 millions d'abonnés au 30 juin 2024	4,5 millions d'abonnés au 30 juin 2024	2,1 millions d'abonnés au 30 juin 2024	1,9 million d'abonnés au 30 juin 2024

(1) Le BAlIA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(3) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

(4) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.

(5) Au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.

(6) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(7) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, qui est désormais exclusivement composée des abonnés du service de télé IP de détail.

Faits saillants - états du résultat net de BCE

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 308	5 303	5	0,1 %	10 500	10 525	(25)	(0,2) %
Tirés des produits	697	763	(66)	(8,7) %	1 516	1 595	(79)	(5,0) %
Total des produits d'exploitation	6 005	6 066	(61)	(1,0) %	12 016	12 120	(104)	(0,9) %
Coûts d'exploitation	(3 308)	(3 421)	113	3,3 %	(6 754)	(6 937)	183	2,6 %
BAlIA ajusté	2 697	2 645	52	2,0 %	5 262	5 183	79	1,5 %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	44,9 %	43,6 %		1,3 pt	43,8 %	42,8 %		1,0 pt
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	537	329	208	63,2 %	939	1 054	(115)	(10,9) %
Actionnaires privilégiés	46	46	—	—	93	92	1	1,1 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	21	22	(1)	(4,5) %	29	39	(10)	(25,6) %
Bénéfice net	604	397	207	52,1 %	1 061	1 185	(124)	(10,5) %
Bénéfice net ajusté	712	722	(10)	(1,4) %	1 366	1 494	(128)	(8,6) %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,59	0,37	0,22	59,5 %	1,03	1,16	(0,13)	(11,2) %
BPA ajusté⁽²⁾	0,78	0,79	(0,01)	(1,3) %	1,50	1,64	(0,14)	(8,5) %

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants - tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 137	2 365	(228)	(9,6) %	3 269	3 612	(343)	(9,5) %
Dépenses d'investissement	(978)	(1 307)	329	25,2 %	(1 980)	(2 393)	413	17,3 %
Flux de trésorerie disponibles	1 097	1 016	81	8,0 %	1 182	1 101	81	7,4 %

Faits saillants financiers du T2 2024

Au T2 2024, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,0 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution d'un exercice à l'autre s'explique par la baisse des produits d'exploitation tirés des produits de 8,7 % qui a découlé du recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source (Bell) Électronique inc. (La Source), en raison de la fermeture de magasins dans le cadre de la transaction conclue avec Best Buy Canada, par la diminution des ventes de téléphones mobiles ainsi que par la baisse des ventes d'équipements filaires aux grandes entreprises clientes à la suite de la reprise de la chaîne d'approvisionnement en 2023. La croissance des produits tirés des services, qui s'est chiffrée à 0,1 %, reflète la hausse des produits tirés des services sans fil, malgré la persistance des pressions concurrentielles sur les prix, et la hausse des services Internet et des solutions d'affaires; l'apport provenant des acquisitions effectuées au cours de l'exercice précédent; l'augmentation des produits liés au Grand Prix de Formule 1 du Canada 2024 (Formule 1) et la hausse des produits tirés de la publicité dans les médias, malgré la faiblesse continue du marché des services de publicité traditionnels à la télé et à la radio. La croissance des produits tirés des services a été en partie contrebalancée par l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de données traditionnels ainsi que de notre service de télé par satellite, et par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média.

Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ont augmenté de 207 millions \$ et de 208 millions \$, respectivement, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation du BAlIA ajusté et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la charge d'intérêts, de la perte de valeur d'actifs et de la dotation aux amortissements.

Au T2 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, facteur attribuable à la hausse dans les secteurs Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média, ce qui reflète la rigueur avec laquelle nous obtenons de nouveaux abonnés et les diverses initiatives de réduction des coûts, y compris celles liées aux réductions de personnel et aux autres gains d'efficacité opérationnelle, ainsi que par la diminution du coût des produits vendus, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits d'exploitation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAIIA ajusté correspondante de 44,9 % au T2 2024, en hausse de 1,3 pt par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des coûts d'exploitation et de la proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,59 \$ au T2 2024, a augmenté de 0,22 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 712 millions \$, soit 0,78 \$ par action ordinaire, comparativement à 722 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2024 ont diminué de 228 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de l'augmentation des intérêts payés, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés et de la réduction des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs partiellement compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat payé et l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles au T2 2024 ont augmenté de 81 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la baisse des dépenses d'investissement, partiellement contrebalancée par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne la cession proposée de Northwestel, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit de la cession proposée et son intention de poursuivre son partenariat avec Northwestel après la clôture de la transaction, l'utilisation prévue par Bell Canada du produit net du placement auprès du public de mai 2024 et le moment prévu de l'ouverture des 167 magasins Best Buy Express à l'échelle canadienne. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Cession de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, en vue de la vente de Northwestel, le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant allant jusqu'à 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. Par cette transaction, Bell Canada renforce son engagement envers le Nord canadien en donnant aux communautés locales le plein contrôle sur leurs investissements, tout en demeurant le plus important fournisseur de services sans fil de la région. Bell Canada prévoit entretenir un partenariat stratégique avec Northwestel une fois la transaction conclue, agissant à la fois comme source de soutien opérationnel et comme client principal de Northwestel. La conclusion de la transaction est assujettie à certaines conditions de clôture, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Bell Canada a l'intention d'utiliser le produit de la transaction pour réduire sa dette.

Placement auprès du public de titres d'emprunt

Le 24 mai 2024, Bell Canada a réalisé une émission publique au Canada de débentures à moyen terme (MTN) d'un montant de 1,5 milliard \$ en deux séries dans le cadre de son programme de débentures MTN. Les débentures MTN, série M-61, d'un montant de 400 millions \$, qui ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante, viendront à échéance le 11 août 2053 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,60 %. Les débentures MTN, série M-63, d'un montant de 1,1 milliard \$, viendront à échéance le 24 août 2034 et sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,15 %. Les débentures MTN sont totalement et inconditionnellement garanties par BCE Inc. Le produit net de l'émission devrait servir au remboursement des débentures MTN de Bell Canada échéant au cours du premier trimestre de 2025 et aux besoins généraux de l'entreprise.

Lancement d'un partenariat en matière de vente au détail avec Best Buy Canada

Dans le cadre du partenariat stratégique entre Bell et Best Buy Canada visant à ouvrir 167 magasins de vente au détail de petite superficie qui offriront des produits électroniques grand public partout au pays, les 24 premiers magasins Best Buy Express ont ouvert leurs portes dans différentes villes en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec. Cette inauguration marque le début d'un déploiement progressif au cours des prochains mois. Tous les magasins devraient ouvrir d'ici la fin de 2024, une fois les rénovations achevées. Les magasins Best Buy Express offriront un assortiment de produits électroniques grand public de Best Buy, plus de 100 000 produits étant offerts grâce à son réseau d'exécution, ainsi que des services de télécommunications exclusifs de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile.

Classement de BCE parmi les 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada

En juin 2024, BCE a de nouveau été inscrite sur la liste des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada établie par Corporate Knights, une société de média et de recherche axée sur l'économie durable, se classant au 19^e rang dans l'ensemble. Le classement annuel est établi selon un ensemble de 25 critères liés aux facteurs ESG et compare les entreprises canadiennes dont les produits bruts s'élèvent à au moins 1 milliard \$, entre autres critères⁽¹⁾. BCE figure sur la liste pour la troisième année de suite. Compte tenu de ses investissements et ses produits d'exploitation durables, ses initiatives liées à la diversité et à l'équité et la qualité de sa caisse de retraite, BCE a cette année été nommée la meilleure entreprise citoyenne dans le secteur des télécommunications canadien. Cet accomplissement témoigne de notre reconnaissance comme l'un des employeurs les plus respectueux de l'environnement au Canada⁽²⁾ par l'organisme qui nomme les meilleurs employeurs du Canada, un classement compétitif organisé par Mediagroup Canada Inc., une maison d'édition qui publie des périodiques sur l'emploi, à la lumière de notre leadership continu en matière d'environnement.

(1) Les sociétés admissibles comprennent les sociétés fermées dont le siège social est situé au Canada et les sociétés d'État canadiennes dont le chiffre d'affaires annuel est d'au moins 1 milliard \$, les sociétés inscrites à la cote d'une bourse canadienne dont le chiffre d'affaires annuel est de plus de 1 milliard \$, les sociétés incluses dans l'indice S&P/TSX Renewable Energy and Clean Technology (peu importe le chiffre d'affaires), les 10 principales coopératives canadiennes sur le plan du chiffre d'affaires, les 10 principales coopératives de crédit sur le plan des actifs sous gestion et celles comptant au moins 100 000 membres, ainsi que les 50 meilleures sociétés en 2023. Toutes les sociétés sont notées en fonction d'un maximum de 25 indicateurs de performance clés portant sur la gestion des ressources, la gestion du personnel, la gestion financière, les produits d'exploitation durables, l'investissement durable et la performance des fournisseurs et sont comparées à un groupe de sociétés similaires, et les produits d'exploitation durables et l'investissement durable représentent 50 % de la note de chaque société.

(2) Les gagnants ont été annoncés en avril 2024 et sont évalués et sélectionnés en fonction des éléments suivants : les initiatives et programmes environnementaux uniques qu'ils ont élaborés; l'importance de leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale de l'organisation; le niveau de participation de leur personnel à ces programmes, la contribution provenant de leurs compétences uniques et la mesure dans laquelle ces initiatives sont devenues représentatives de l'identité publique de l'employeur, attirant de nouveaux clients et membres du personnel au sein de l'organisation.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nous avons fait certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Plus particulièrement, nous nous sommes appuyés sur les hypothèses suivantes :

- une croissance économique modeste, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 1,2 % du produit intérieur brut canadien pour 2024, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,5 %;
- une inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui ralentit, la politique monétaire contribuant à réduire les pressions inflationnistes;
- un allègement des conditions sur le marché de l'emploi;
- une augmentation des dépenses des consommateurs, car la baisse des taux d'intérêt facilite le paiement des dettes;
- une croissance des investissements des entreprises soutenue par l'assouplissement de la situation financière et la croissance globale de l'économie;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- une augmentation de la population en raison de l'immigration;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- le marché canadien de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio connaît un ralentissement reflétant les tendances à l'œuvre dans le marché publicitaire mondial, une amélioration étant attendue à moyen terme, quoiqu'il reste difficile d'en prévoir avec précision le moment et le rythme;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2024

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles ne sera subie.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T2 et en cumul annuel de 2024 par rapport au T2 et en cumul annuel de 2023. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 308	5 303	5	0,1 %	10 500	10 525	(25)	(0,2) %
Tirés des produits	697	763	(66)	(8,7) %	1 516	1 595	(79)	(5,0) %
Total des produits d'exploitation	6 005	6 066	(61)	(1,0) %	12 016	12 120	(104)	(0,9) %
Coûts d'exploitation	(3 308)	(3 421)	113	3,3 %	(6 754)	(6 937)	183	2,6 %
BAlIA ajusté	2 697	2 645	52	2,0 %	5 262	5 183	79	1,5 %
Marge du BAlIA ajusté	44,9 %	43,6 %		1,3 pt	43,8 %	42,8 %		1,0 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(22)	(100)	78	78,0 %	(251)	(149)	(102)	(68,5) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(945)	(936)	(9)	(1,0) %	(1 891)	(1 854)	(37)	(2,0) %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(325)	(296)	(29)	(9,8) %	(641)	(579)	(62)	(10,7) %
Charges financières								
Charges d'intérêts	(426)	(359)	(67)	(18,7) %	(842)	(703)	(139)	(19,8) %
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	27	(10)	(37,0) %	33	54	(21)	(38,9) %
Perte de valeur d'actifs	(60)	—	(60)	n.s.	(73)	(34)	(39)	n.s.
Autres charges	(101)	(311)	210	67,5 %	(139)	(190)	51	26,8 %
Impôt sur le résultat	(231)	(273)	42	15,4 %	(397)	(543)	146	26,9 %
Bénéfice net	604	397	207	52,1 %	1 061	1 185	(124)	(10,5) %
Bénéfice net attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires	537	329	208	63,2 %	939	1 054	(115)	(10,9) %
Actionnaires privilégiés	46	46	—	—	93	92	1	1,1 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	21	22	(1)	(4,5) %	29	39	(10)	(25,6) %
Bénéfice net	604	397	207	52,1 %	1 061	1 185	(124)	(10,5) %
Bénéfice net ajusté	712	722	(10)	(1,4) %	1 366	1 494	(128)	(8,6) %
BPA	0,59	0,37	0,22	59,5 %	1,03	1,16	(0,13)	(11,2) %
BPA ajusté	0,78	0,79	(0,01)	(1,3) %	1,50	1,64	(0,14)	(8,5) %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

Activations (pertes) nettes de BCE

	T2 2024	T2 2023	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	% de variation
Activations (pertes) nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	131 043	125 539	4,4 %	156 251	152 174	2,7 %
<i>Services postpayés</i>	78 500	111 282	(29,5) %	123 747	154 571	(19,9) %
<i>Services prépayés</i>	52 543	14 257	n.s.	32 504	(2 397)	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	87 917	79 537	10,5 %	154 323	150 279	2,7 %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	23 841	24 934	(4,4) %	54 919	52 208	5,2 %
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail	(1 313)	11 506	n.s.	12 861	22 405	(42,6) %
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(53 250)	(49 608)	(7,3) %	(97 161)	(96 489)	(0,7) %
Total des activations nettes pour les services	188 238	191 908	(1,9) %	281 193	280 577	0,2 %

n. s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	T2 2024	T2 2023	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾	10 337 495	10 028 031	3,1 %
<i>Services postpayés⁽²⁾</i>	9 440 775	9 151 229	3,2 %
<i>Services prépayés</i>	896 720	876 802	2,3 %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	2 886 871	2 589 520	11,5 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	4 520 553	4 338 511	4,2 %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽⁵⁾	2 124 200	2 010 829	5,6 %
SAR filaires résidentiels de détail ⁽⁵⁾	1 924 456	2 101 740	(8,4) %
Total des abonnés aux services⁽⁶⁾	21 793 575	21 068 631	3,4 %

(1) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(2) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

(3) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.

(4) Au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.

(5) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

(6) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés du service de télé par satellite de détail, car ils ne représentent plus une proportion importante de nos produits. En conséquence, les abonnés du service de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés du service de télé de détail, et nous ne présentons plus que le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail.

BCE a enregistré 188 238 activations nettes d'abonnés des services de détail au T2 2024, soit une baisse de 1,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au T2 2024 se ventilent comme suit :

- 131 043 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 87 917 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 23 841 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 1 313 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 53 250 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

BCE a enregistré 281 193 activations nettes d'abonnés des services de détail au cours du premier semestre de l'exercice, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la période correspondante de 2023. Ces activations nettes d'abonnés des services de détail au premier semestre de 2024 se ventilent comme suit :

- 156 251 activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 154 323 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 54 919 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 12 861 activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 97 161 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 30 juin 2024, les connexions d'abonnés de détail de BCE totalisaient 21 793 575, soit une hausse de 3,4 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

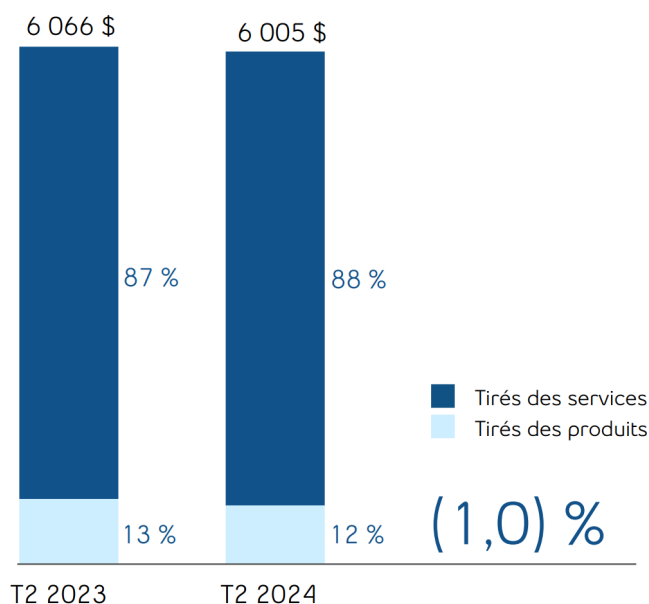
- 10 337 495 abonnés utilisant des téléphones mobiles, soit une hausse de 3,1 % d'un exercice à l'autre, et 2 886 871 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, soit une augmentation de 11,5 % d'un exercice à l'autre;
- 4 520 553 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, soit une augmentation de 4,2 % d'un exercice à l'autre;
- 2 124 200 abonnés des services de télé IP de détail, soit une augmentation de 5,6 % d'un exercice à l'autre;
- 1 924 456 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 8,4 % d'un exercice à l'autre.

2.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits des activités ordinaires

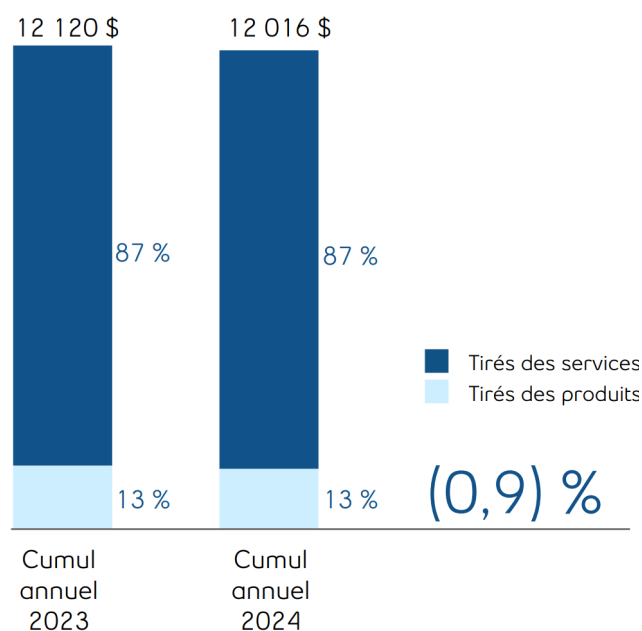
(en millions de dollars)



BCE

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 283	5 354	(71)	(1,3) %	10 658	10 721	(63)	(0,6) %
Bell Média	812	805	7	0,9 %	1 537	1 585	(48)	(3,0) %
Éliminations intersectorielles	(90)	(93)	3	3,2 %	(179)	(186)	7	3,8 %
Total des produits d'exploitation de BCE	6 005	6 066	(61)	(1,0) %	12 016	12 120	(104)	(0,9) %

BCE

Au T2 2024, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,0 % par rapport au T2 2023, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits, en partie contrebalancée par la hausse des produits tirés des services. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 0,9 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution des produits d'exploitation tirés des produits et des produits tirés des services. Les produits d'exploitation tirés des produits se sont établis à 697 millions \$ au T2 2024 et à 1 516 millions \$ pour le premier semestre de l'exercice, soit une baisse de 8,7 % et de 5,0 % respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les produits tirés des services se sont chiffrés à 5 308 millions \$ au T2 2024, soit une hausse de 0,1 % d'un exercice à l'autre, alors que les produits tirés des services pour le premier semestre de l'exercice se sont élevés à 10 500 millions \$, soit une baisse de 0,2 %.

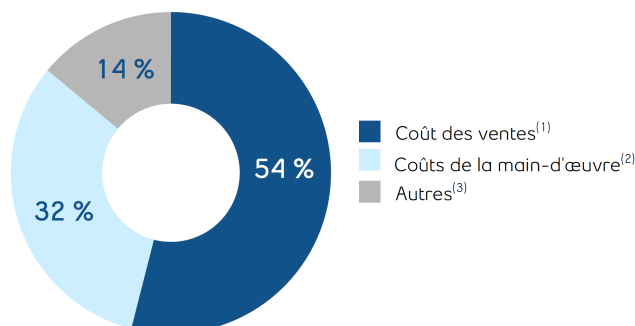
La diminution d'un exercice à l'autre des produits d'exploitation pour le T2 2024 reflète une baisse dans notre secteur Bell SCT, partiellement compensée par une hausse dans notre secteur Bell Média, tandis que la baisse au cours du premier semestre de l'exercice découle d'une diminution dans nos secteurs Bell SCT et Bell Média. Au cours du trimestre, les produits d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 1,3 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse de 8,7 % des produits d'exploitation tirés des produits imputable à la fermeture de magasins La Source et de la baisse de 0,1 % des produits tirés des services attribuable à l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, atténuée par la hausse continue des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires. La baisse de 0,6 % des produits d'exploitation du secteur Bell SCT en cumul annuel s'explique par la diminution de 5,0 % des produits d'exploitation tirés des produits, partiellement compensée par la croissance de 0,2 % des produits tirés des services liée à l'augmentation des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires, neutralisée par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires. Les produits d'exploitation de Bell Média ont augmenté de 0,9 % au T2 2024, par rapport au T2 2023, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des produits liés à la Formule 1, facteurs partiellement contrebalancés par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement. Au premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation de Bell Média ont diminué de 3,0 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution des produits tirés des frais d'abonnement, ce qui reflète l'avantage à l'exercice précédent découlant de l'ajustement rétroactif apporté aux produits liés aux EDR, partiellement compensé par la hausse des produits tirés de la publicité et des produits liés à la Formule 1.

2.4 Coûts d'exploitation

BCE

Profil des coûts d'exploitation

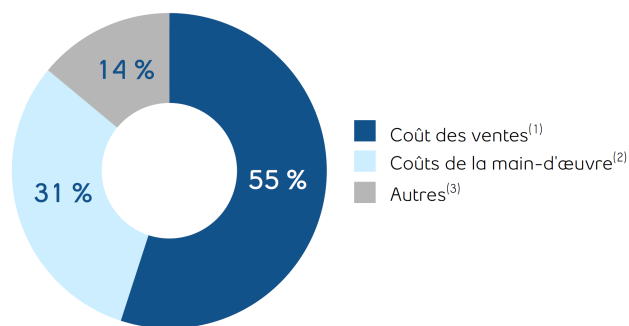
T2 2023



BCE

Profil des coûts d'exploitation

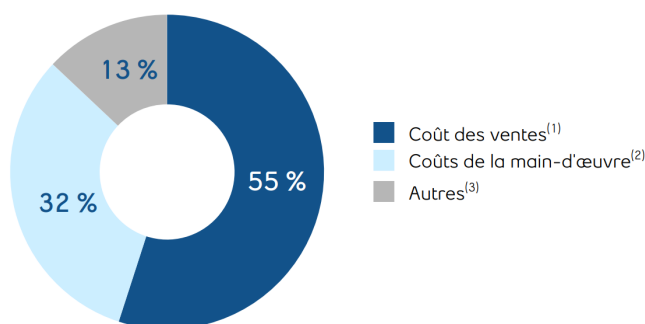
T2 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

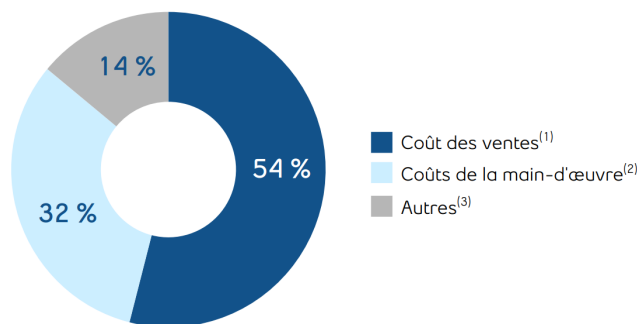
Cumul annuel 2023



BCE

Profil des coûts d'exploitation

Cumul annuel 2024



	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 804)	(2 923)	119	4,1 %	(5 731)	(5 884)	153	2,6 %
Bell Média	(594)	(591)	(3)	(0,5) %	(1 202)	(1 239)	37	3,0 %
Éliminations intersectorielles	90	93	(3)	(3,2) %	179	186	(7)	(3,8) %
Total des produits d'exploitation de BCE	(3 308)	(3 421)	113	3,3 %	(6 754)	(6 937)	183	2,6 %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

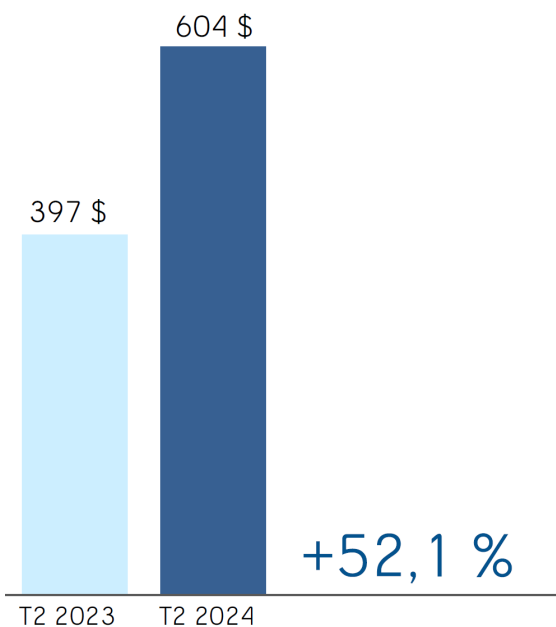
Au T2 2024, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 3,3 % par rapport au T2 2023, en raison de la diminution de 4,1 % des charges dans le secteur Bell SCT, partiellement contrebalancée par une hausse de 0,5 % dans le secteur Bell Média. Au premier semestre de l'exercice, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 2,6 % d'un exercice à l'autre, ce qui est attribuable à la baisse des coûts dans les secteurs Bell SCT et Bell Média de 2,6 % et de 3,0 %, respectivement.

2.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

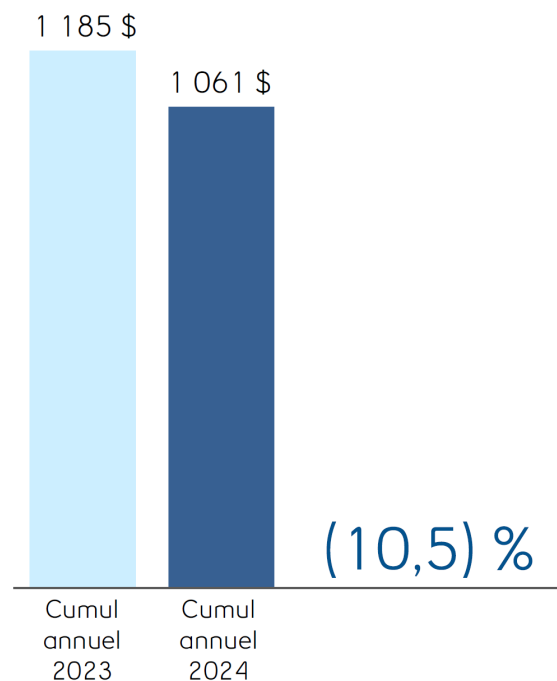
(en millions de dollars)



BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net a augmenté de 207 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la charge d'intérêts, de la perte de valeur d'actifs et de la dotation aux amortissements.

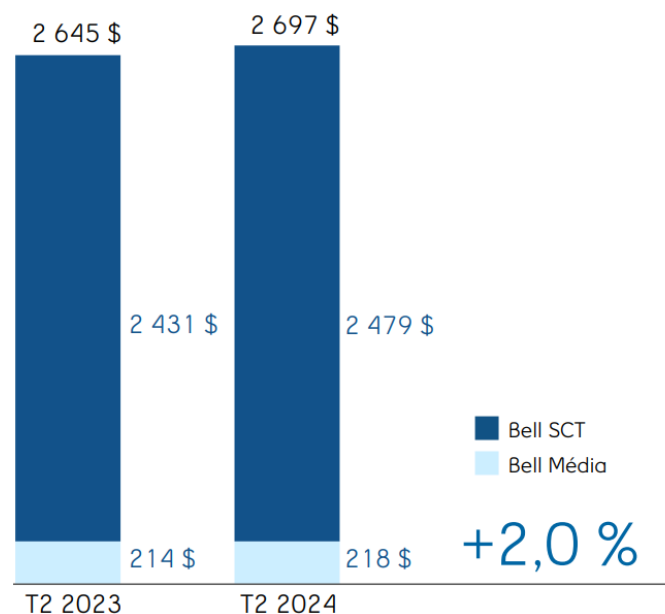
En cumul annuel en 2024, le bénéfice net a diminué de 124 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la charge d'intérêts, des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la dotation aux amortissements et de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

2.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

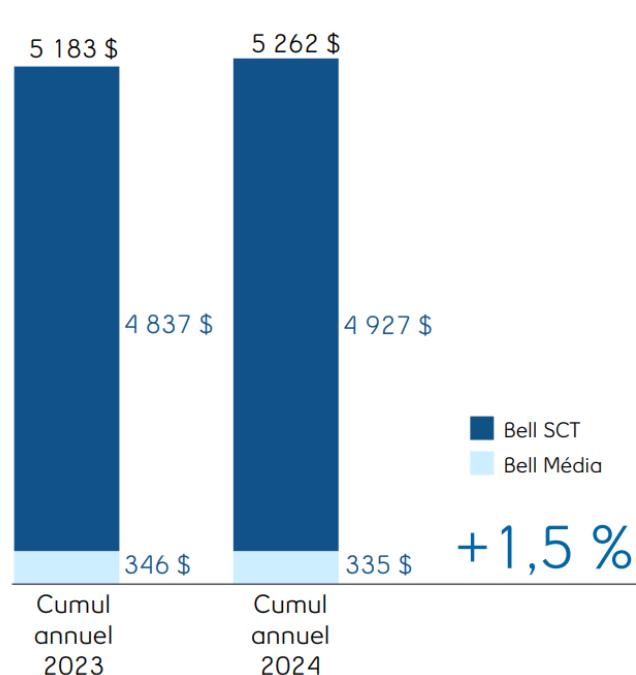
(en millions de dollars)



BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 479	2 431	48	2,0 %	4 927	4 837	90	1,9 %
Marge du BAIIA ajusté	46,9 %	45,4 %		1,5 pt	46,2 %	45,1 %		1,1 pt
Bell Média	218	214	4	1,9 %	335	346	(11)	(3,2) %
Marge du BAIIA ajusté	26,8 %	26,6 %		0,2 pt	21,8 %	21,8 %		—
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 697	2 645	52	2,0 %	5 262	5 183	79	1,5 %
Marge du BAIIA ajusté	44,9 %	43,6 %		1,3 pt	43,8 %	42,8 %		1,0 pt

BCE

Au T2 2024, le BAIIA ajusté de BCE a augmenté de 2,0 % par rapport au T2 2023, en raison de la hausse de 2,0 % dans le secteur Bell SCT et de la hausse de 1,9 % dans le secteur Bell Média. Au premier semestre de l'exercice, l'augmentation de 1,5 % d'un exercice à l'autre est attribuable à la hausse de 1,9 % dans le secteur Bell SCT, partiellement contrebalancée par un recul de 3,2 % dans le secteur Bell Média. La croissance du BAIIA ajusté de BCE d'un exercice à l'autre au T2 2024 et en cumul annuel s'explique par la baisse des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté s'est établie à 44,9 % au T2 2024 et à 43,8 % en cumul annuel, soit une hausse de 1,3 pt et de 1,0 pt, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse des coûts d'exploitation qui découle des initiatives de réduction des coûts reflétant principalement les réductions de personnel et les autres gains d'efficacité opérationnelle, et d'une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 22 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2024 et de 251 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- un recouvrement de coûts liés aux indemnités de départ de 4 millions \$ au T2 2024;
- des coûts liés aux indemnités de départ de 230 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, y compris les coûts estimatifs des réductions de personnel annoncées précédemment engagés jusqu'au 30 juin 2024;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 26 millions \$ au T2 2024 et de 21 millions \$ en cumul annuel.

2023

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 100 millions \$ pour le deuxième trimestre de 2023 et de 149 millions \$ en cumul annuel comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 80 millions \$ au T2 2023 et de 109 millions \$ en cumul annuel au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 20 millions \$ au T2 2023 et de 40 millions \$ en cumul annuel.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel a augmenté de 9 millions \$ et de 37 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, essentiellement en raison d'un volume accru d'immobilisations, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux sans fil et à large bande.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel a augmenté de 29 millions \$ et de 62 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel ont augmenté de 67 millions \$ et de 139 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes et de l'augmentation des taux d'intérêt.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2024, le taux d'actualisation était de 4,6 %, comparativement à 5,3 % le 1^{er} janvier 2023.

Au deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont diminué de 10 millions \$ et de 21 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation moins élevé en 2024 et d'une situation d'actif net moins élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

2.10 Perte de valeur d'actifs

Au cours du deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel, les pertes de valeur ont augmenté de 60 millions \$ et de 39 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, et se rapportent principalement à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains locaux de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2.11 Autres charges

2024

Les autres charges de 101 millions \$ au deuxième trimestre de 2024 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE, des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts.

Les autres charges de 139 millions \$ en cumul annuel en 2024 comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui comprennent une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, partiellement compensées par des produits d'intérêts et un bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

2023

Les autres charges de 311 millions \$ au deuxième trimestre de 2023 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, dont une perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises et des pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, facteurs en partie contrebalancés par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production.

Les autres charges de 190 millions \$ en cumul annuel en 2023 comprennent des pertes sur nos participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises qui reflètent la perte sur la quote-part revenant à BCE d'une obligation de rachat à la juste valeur d'une participation minoritaire dans l'une de ses coentreprises, partiellement contrebalancées par des profits sur nos placements à la suite de la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production, des profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles liées à la vente d'un terrain dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers, la hausse des produits d'intérêts, le bénéfice d'exploitation sur les participations mises en équivalence et des profits nets liés à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres.

2.12 Impôts sur le résultat

Au deuxième trimestre de 2024 et en cumul annuel, l'impôt sur le résultat a diminué de 42 millions \$ et de 146 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation du montant des ajustements fiscaux favorables et de la baisse du bénéfice imposable.

2.13 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est établi à 537 millions \$, soit une hausse de 208 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des autres charges et des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de l'augmentation du BAIIA ajusté et de la diminution de l'impôt sur le résultat, facteurs en partie contrebalancés par la hausse de la charge d'intérêts, de la perte de valeur d'actifs et de la dotation aux amortissements.

En cumul annuel en 2024, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à 939 millions \$, soit une baisse de 115 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la hausse de la charge d'intérêts, des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, de la dotation aux amortissements et de la perte de valeur d'actifs, facteurs en partie compensés par la diminution de l'impôt sur le résultat, l'augmentation du BAIIA ajusté et la diminution des autres charges.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,59 \$ au T2 2024, a augmenté de 0,22 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Le BPA de BCE, qui s'est élevé à 1,03 \$ en cumul annuel, a diminué de 0,13 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au deuxième trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des coûts relatifs au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 712 millions \$, soit 0,78 \$ par action ordinaire, comparativement à 722 millions \$, soit 0,79 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le bénéfice net ajusté du premier semestre de 2024 s'est établi à 1 366 millions \$, soit 1,50 \$ par action ordinaire, comparativement à 1 494 millions \$, soit 1,64 \$ par action ordinaire, pour le premier semestre de 2023.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait aux plans stratégiques et de déploiement des réseaux de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Acquisition des entreprises technologiques Stratejm et CloudKettle

Le 24 juin 2024, Bell a fait l'acquisition de CloudKettle Inc. (CloudKettle), un fournisseur de services professionnels situé à Halifax. Le 2 juillet 2024, Bell a fait l'acquisition de Stratejm Inc. (Stratejm), un fournisseur de services de cybersécurité situé à Mississauga pour une contrepartie de 78 millions \$. Ces deux acquisitions viennent ajouter une expertise en services professionnels et gérés en matière de cybersécurité et d'automatisation des flux de travail numériques de Salesforce aux capacités existantes de Bell et devraient faire progresser la stratégie de Bell visant à devenir le chef de file en matière de soutien à la transformation numérique et à l'automatisation des moyennes et des grandes entreprises grâce aux services infonuagiques. Avec les réseaux pure fibre et de cinquième génération (5G) de Bell, les entreprises devraient profiter d'une expérience client de bout en bout propulsée par l'intelligence artificielle (IA). Ces acquisitions sont complémentaires à celle de FX Innovation réalisée par Bell en 2023, un fournisseur de services multinuages de bout en bout, de solutions d'automatisation des flux de travail de TI et de services-conseils infonuagiques.

Partenariat élargi avec ServiceNow

Le 18 juillet 2024, Bell a annoncé la conclusion d'un partenariat stratégique pluriannuel élargi avec ServiceNow, une plateforme d'IA qui facilite la transformation des entreprises, afin d'accélérer la transformation de Bell et de répondre à la demande croissante des clients en matière de services technologiques et de médias numériques. Le partenariat fait de Bell l'un des plus grands clients de ServiceNow dans le secteur des communications. Il s'agit de la première collaboration de ce genre au Canada. Bell aura davantage recours à la plateforme ServiceNow et soutiendra sa propre transformation numérique tout en continuant d'offrir son expertise de mise en service ServiceNow pour soutenir la transformation numérique de ses clients de Bell Marchés Affaires. FX Innovation, un fournisseur de services axés sur l'infonuagique et partenaire Élite de mise en application de ServiceNow que Bell a acquis en 2023, assurera la mise en œuvre de la plateforme Now dans l'ensemble de l'écosystème de Bell. Bell utilisera l'automatisation, des solutions de télécommunications sur mesure et des renseignements fondés sur l'IA pour optimiser l'expérience de ses techniciens et de ses clients et ainsi améliorer le service à la clientèle.

Déploiement d'un bloc de spectre sans fil de 3 800 MHz

Le 29 mai 2024, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a annoncé le déploiement de son spectre dans la bande de 3 800 mégahertz (MHz) dans certaines zones de Toronto et de Kitchener-Waterloo, offrant aux clients la technologie mobile la plus rapide au pays sur le réseau sans fil 5G+ le plus rapide au Canada⁽¹⁾. Grâce à la réalisation de l'acquisition de 939 licences de spectre dans la bande de 3 800 MHz le 29 mai 2024, Bell Mobilité a obtenu la plus grande part du spectre 5G+ à l'échelle nationale (qui combine le spectre de la bande de 3 500 MHz et de la bande de 3 800 MHz), ajoutant à ses actifs des fréquences à haute capacité essentielles à l'avancement de la technologie 5G. La technologie 5G+ de Bell Mobilité devrait être encore plus rapide et plus réactive, garantissant une expérience mobile supérieure avec des vitesses de téléchargement théoriques allant jusqu'à 4 gigabits par seconde dans certaines zones.

Partenariat avec Mila pour stimuler l'innovation en IA dans le secteur des télécommunications

Le 13 juin 2024, Bell a annoncé un nouveau partenariat avec Mila, un institut de recherche sur l'IA situé à Montréal, en vue de développer des solutions d'IA. Cette collaboration est fondée sur une vision commune de l'amélioration de l'expérience client, de l'optimisation des activités d'exploitation et de la création d'un écosystème d'IA dynamique au Québec et au Canada. S'appuyant sur les investissements de Bell en matière d'IA, ce partenariat soutient la transformation de Bell en leader des services technologiques. Bell pourra tirer parti de la recherche avant-gardiste de Mila pour faire progresser la transformation de ses activités. Cette annonce s'inscrit dans la continuité du projet collaboratif de 18 mois entrepris par Mila et Bell plus tôt cette année pour appliquer les algorithmes de réseaux neuronaux d'apprentissage profond à l'environnement de Bell.

Lancement de l'application Wi-Fi Affaires

Le 24 juillet 2024, Bell a annoncé le lancement de sa nouvelle application Wi-Fi Affaires de Bell. Elle est conçue pour offrir aux petites entreprises de l'Ontario et du Québec un service Wi-Fi amélioré qui procure une sécurité accrue, un Wi-Fi d'invité personnalisable, une analyse de données bonifiant l'expérience employée et clients ainsi qu'une gestion simplifiée du réseau.

(1) D'après le pointage d'un tiers (OneScore de Global Wireless Solutions) calculé en utilisant des tests du réseau sans fil 5G et 5G+ de Bell au Canada par rapport à d'autres réseaux sans fil nationaux d'avril 2023 à juin 2024.

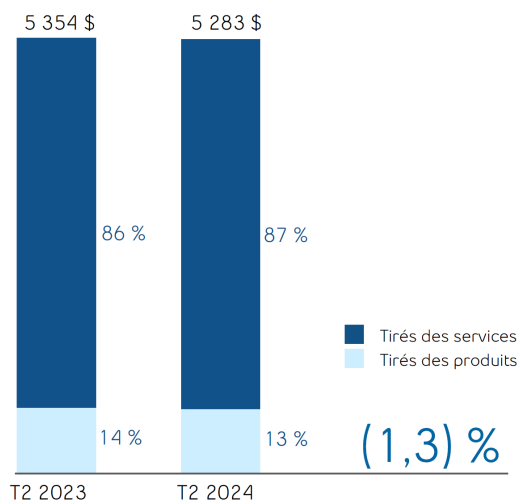
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2024

Bell SCT

Produits des activités ordinaires

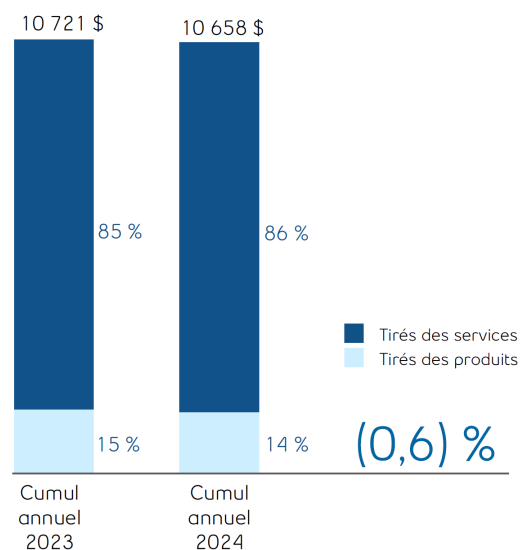
(en millions de dollars)



Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

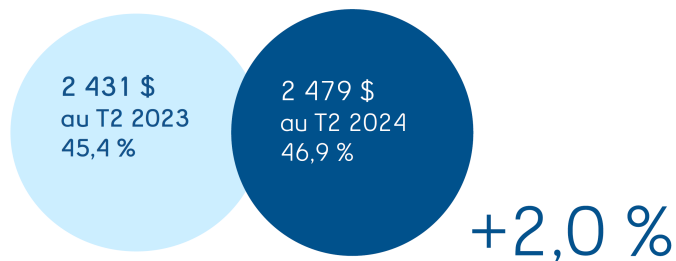


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)

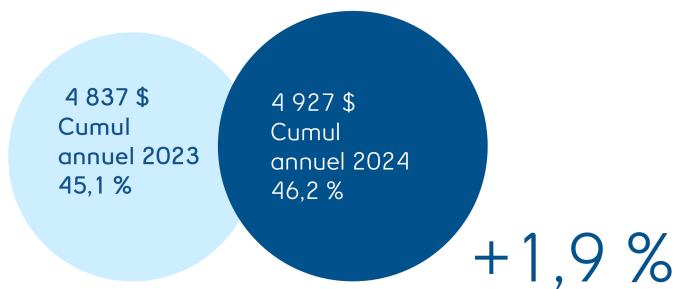


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾	Activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2024	Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2024	Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T2 2024 ⁽³⁾	Revenu moyen par utilisateur (RMU) ⁽²⁾⁽⁴⁾ combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles par mois
+3,1 %	78 500	52 543	1,18 %	(1,9) %
T2 2024 vs T2 2023	Diminution de (29,5) % vs T2 2023	vs activations nettes de 14 257 au T2 2023	Augmentation de 0,24 pt vs T2 2023	T2 2024 : 58,04 \$ T2 2023 : 59,16 \$
Croissance des abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾	Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T2 2024	Croissance des abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽⁷⁾		
+4,2 %	23 841	+5,6 %		
T2 2024 vs T2 2023	Diminution de (4,4) % vs T2 2023	T2 2024 vs T2 2023		
Pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T2 2024	Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽⁷⁾			
(1 313)	(8,4) %			
vs activations nettes de 11 506 au T2 2023	T2 2024 vs T2 2023			

- (1) Au T2 2024, nous avons augmenté le nombre d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- (2) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.
- (3) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- (4) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
- (5) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.
- (6) Au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.
- (7) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 35 080 abonnés, de 243 abonnés et de 7 458 abonnés, respectivement, à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 788	1 766	22	1,2 %	3 562	3 489	73	2,1 %
Services de données filaires	2 034	2 021	13	0,6 %	4 046	4 022	24	0,6 %
Services voix filaires	677	722	(45)	(6,2) %	1 360	1 448	(88)	(6,1) %
Autres services sur fil	79	75	4	5,3 %	160	153	7	4,6 %
Produits externes tirés des services	4 578	4 584	(6)	(0,1) %	9 128	9 112	16	0,2 %
Produits intersectoriels tirés des services	8	7	1	14,3 %	14	14	—	—
Produits d'exploitation tirés des services	4 586	4 591	(5)	(0,1) %	9 142	9 126	16	0,2 %
Services sans fil	568	626	(58)	(9,3) %	1 252	1 252	—	—
Services sur fil	129	137	(8)	(5,8) %	264	343	(79)	(23,0) %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	697	763	(66)	(8,7) %	1 516	1 595	(79)	(5,0) %
Total des produits externes	5 275	5 347	(72)	(1,3) %	10 644	10 707	(63)	(0,6) %
Total des produits d'exploitation	5 283	5 354	(71)	(1,3) %	10 658	10 721	(63)	(0,6) %

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 1,3 % au T2 2024 par rapport au T2 2023, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits et de la baisse des produits tirés des services, ce qui reflète l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires, partiellement atténuée par la hausse des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits des activités ordinaires ont diminué de 0,6 % d'un exercice à l'autre, en raison de la baisse des produits d'exploitation tirés des produits, atténuée par la croissance des produits tirés des services qui découle de la hausse des produits tirés des services sans fil et des services de données filaires, facteur partiellement contrebalancé par l'érosion continue des produits tirés des services voix filaires.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT** ont diminué de 0,1 % au T2 2024 par rapport au T2 2023, mais ayant augmenté de 0,2 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport à la période correspondante de 2023.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont augmenté de 1,2 % au T2 2024 et de 2,1 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison du facteur suivant :
 - l'accroissement continu de la clientèle d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, jumelé à l'effet des augmentations des tarifs.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- l'intensification d'un exercice à l'autre des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.
- Les **produits tirés des services de données filaires** ont augmenté de 0,6 % au T2 2024 et au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - l'augmentation de la clientèle d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - l'apport de l'acquisition de FX Innovation en juin 2023 et des autres acquisitions de petite envergure réalisées au cours de l'exercice précédent;
 - l'augmentation des ventes de solutions d'affaires à la clientèle d'affaires.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite et des services de données traditionnels.
- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 6,2 % au T2 2024 et de 6,1 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, principalement en raison du facteur suivant :
 - l'érosion continue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont diminué de 8,7 % au T2 2024 et de 5,0 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont diminué de 9,3 % au T2 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source qui s'explique par la fermeture de magasins en lien avec la transaction conclue avec Best Buy Canada. La diminution reflète également la baisse des produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil découlant du recul des volumes de ventes, facteur partiellement compensé par la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil sont demeurés stables d'un exercice à l'autre, car la baisse des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source et la diminution des volumes de ventes de produits sans fil ont été compensées par la proportion plus importante de ventes de téléphones mobiles haut de gamme.
- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** ont diminué de 5,8 % au T2 2024 et de 23,0 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui est imputable aux ventes d'équipements aux grandes entreprises clientes, qui ont été exceptionnellement élevées en 2023, principalement en raison de la reprise à la suite des perturbations de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale qui ont eu lieu en 2022, facteur partiellement compensé par la hausse des ventes de services de réseaux de radio mobile terrestre dans le secteur public.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 804)	(2 923)	119	4,1 %	(5 731)	(5 884)	153	2,6 %
BAIIA ajusté	2 479	2 431	48	2,0 %	4 927	4 837	90	1,9 %
Marge du BAIIA ajusté	46,9 %	45,4 %		1,5 pt	46,2 %	45,1 %		1,1 pt

Les coûts d'exploitation du secteur Bell SCT ont diminué de 4,1 % au T2 2024 et de 2,6 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de ce qui suit :

- les initiatives de réduction des coûts, principalement attribuables aux réductions de personnel et aux autres gains d'efficacité opérationnelle;
- la diminution du coût des produits vendus liée à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits;
- des économies découlant des volumes d'appels moins élevés dans nos centres de service à la clientèle.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts liée à l'acquisition de FX Innovation en juin 2023 et à d'autres acquisitions de petite envergure réalisées au cours de l'exercice précédent;
- l'augmentation de la provision pour créances douteuses;
- l'augmentation des coûts liée à la croissance des produits tirés des solutions d'affaires.

Le BAIIA ajusté du secteur Bell SCT a augmenté de 2,0 % au T2 2024 et de 1,9 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la diminution des coûts d'exploitation, atténuée par une baisse des produits d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté de 46,9 % au T2 2024 et de 46,2 % au premier semestre de l'exercice a augmenté de 1,5 point et de 1,1 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse des charges d'exploitation qui reflète l'incidence favorable des diverses initiatives de réduction des coûts et des autres gains d'efficacité opérationnelle, jumelée à une proportion moindre des ventes de produits générant de faibles marges du total de nos produits des activités ordinaires.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	T2 2024	T2 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Téléphones mobiles								
RMU combiné ⁽¹⁾ (\$/mois)	58,04	59,16	(1,12)	(1,9) %	58,09	58,66	(0,57)	(1,0) %
Activations brutes d'abonnés	575 334	502 940	72 394	14,4 %	1 082 773	908 475	174 298	19,2 %
Services postpayés	389 213	347 746	41 467	11,9 %	756 087	620 355	135 732	21,9 %
Services prépayés	186 121	155 194	30 927	19,9 %	326 686	288 120	38 566	13,4 %
Activations (pertes) nettes d'abonnés	131 043	125 539	5 504	4,4 %	156 251	152 174	4 077	2,7 %
Services postpayés	78 500	111 282	(32 782)	(29,5) %	123 747	154 571	(30 824)	(19,9) %
Services prépayés	52 543	14 257	38 286	n.s.	32 504	(2 397)	34 901	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,47 %	1,27 %		(0,20) pt	1,53 %	1,28 %		(0,25) pt
Services postpayés	1,18 %	0,94 %		(0,24) pt	1,20 %	0,92 %		(0,28) pt
Services prépayés	4,60 %	4,68 %		0,08 pt	5,16 %	4,98 %		(0,18) pt
Abonnés ⁽¹⁾	10 337 495	10 028 031	309 464	3,1 %	10 337 495	10 028 031	309 464	3,1 %
Services postpayés ⁽¹⁾	9 440 775	9 151 229	289 546	3,2 %	9 440 775	9 151 229	289 546	3,2 %
Services prépayés	896 720	876 802	19 918	2,3 %	896 720	876 802	19 918	2,3 %
Appareils mobiles connectés								
Activations nettes d'abonnés	87 917	79 537	8 380	10,5 %	154 323	150 279	4 044	2,7 %
Abonnés	2 886 871	2 589 520	297 351	11,5 %	2 886 871	2 589 520	297 351	11,5 %

n.s. : non significatif

(1) Au T1 2024, nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires qui ne génèrent que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 58,04 \$ au T2 2024 et à 58,09 \$ au premier semestre de l'exercice, fléchissant de 1,9 % et de 1,0 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de ce qui suit :

- l'intensification d'un exercice à l'autre des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence de l'ajustement, au T1 2024, de notre clientèle d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 105 802 abonnés des services d'affaires ne générant que très peu de produits ou pas de produits du tout.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 14,4 % au T2 2024 et de 19,2 % en cumul annuel par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés et prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 11,9 % au T2 2024 et de 21,9 % au premier semestre de l'exercice, en raison des promotions efficaces visant l'accroissement de la clientèle utilisant des téléphones mobiles de plus grande valeur, de l'incidence de la hausse de la population et de l'essor continu de la 5G et des forfaits multiproduits.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté d'un exercice à l'autre de 19,9 % au T2 2024 et de 13,4 % au premier semestre de l'exercice, en raison de l'élargissement de la capacité de distribution de détail et des promotions efficaces liées à Lucky Mobile.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 4,4 % au T2 2024 et de 2,7 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre d'activations nettes d'abonnés des services prépayés, en partie contrebalancée par la diminution du nombre d'activations nettes d'abonnés des services postpayés.

- Les **activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué d'un exercice à l'autre de 29,5 % au deuxième trimestre et de 19,9 % au cours du premier semestre de l'exercice, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés, en partie contrebalancées par l'augmentation du nombre d'activations brutes.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 38 286 d'un exercice à l'autre au T2 2024, ce qui s'explique par l'augmentation des activations brutes et la diminution des désactivations d'abonnés. Au premier semestre de l'exercice, les activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles ont augmenté de 34 901 d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation du nombre d'activations brutes, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,47 % au T2 2024 et à 1,53 % en cumul annuel, en hausse de 0,20 point et de 0,25 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 1,18 % pour le trimestre et à 1,20 % pour le premier semestre de l'exercice, en hausse de 0,24 point et de 0,28 point, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés découlant de l'augmentation globale du niveau de concurrence sur le marché et de l'intensité des offres promotionnelles, alors que nous continuons de mettre l'accent sur les offres visant la fidélisation de la clientèle utilisant des téléphones mobiles de plus grande valeur.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** s'est fixé à 4,60 % pour le trimestre, en baisse de 0,08 point par rapport au T2 2023, en raison de la baisse du nombre de désactivations d'abonnés attribuable au succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile, partiellement contrebalancée par l'augmentation globale du niveau d'activité sur le marché. À l'inverse, au cours du premier semestre de l'exercice, le taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles s'est établi à 5,16 %, en hausse de 0,18 point d'un exercice à l'autre, en raison de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés imputable aux offres promotionnelles plus alléchantes proposées et à la disponibilité du service mobile 5G pour les marques économiques postpayées, facteur partiellement compensé par le succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 30 juin 2024 totalisaient 10 337 495, en hausse de 3,1 % par rapport à 10 028 031 abonnés enregistrés à la fin du T2 2023. De ce nombre, on compte 9 440 775 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 3,2 %, comparativement à 9 151 229 abonnés à la fin du T2 2023, et 896 720 abonnés des services prépayés, soit une hausse de 2,3 %, comparativement à 876 802 abonnés à la fin du T2 2023.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont augmenté de 10,5 % au T2 2024 et de 2,7 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la hausse des activations nettes des services Internet des objets (IdO), y compris la hausse du nombre d'abonnements pour voiture connectée, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des pertes nettes liées aux appareils de données.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 30 juin 2024 totalisaient 2 886 871, en hausse de 11,5 % par rapport à 2 589 520 abonnés enregistrés à la fin du T2 2023.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

	T2 2024	T2 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	23 841	24 934	(1 093)	(4,4) %	54 919	52 208	2 711	5,2 %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	4 520 553	4 338 511	182 042	4,2 %	4 520 553	4 338 511	182 042	4,2 %

(1) Au T1 2024, nous avons retiré 11 645 abonnés des stations Turbo de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, car nous n'annonçons plus activement ce produit dans la zone de couverture de notre service sans fil jusqu'au domicile.

(2) Au T1 2024, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 3 850 abonnés des services d'affaires à la suite d'une acquisition de petite envergure.

(3) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail a augmenté de 35 080 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont diminué de 4,4 % au T2 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de la baisse des activations nettes dans notre marché des petites entreprises, atténuée par la légère croissance dans notre marché résidentiel, principalement en raison de la hausse des activations brutes dans la zone de couverture de notre réseau de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et du succès de l'offre de forfaits de services mobiles, facteurs partiellement contrebalancés par l'expansion moindre de la zone de couverture de notre réseau FTTP et l'augmentation des désactivations d'abonnés imputable aux offres accrocheuses des concurrents. Au cours du premier semestre de l'exercice, les activations nettes ont augmenté de 5,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car la hausse d'un exercice à l'autre des activations brutes dans le marché résidentiel a plus que compensé les facteurs défavorables mentionnés précédemment.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** totalisaient 4 520 553 au 30 juin 2024, en hausse de 4,2 % par rapport à 4 338 511 abonnés à la fin du T2 2023.

Services de télé IP de détail

	T2 2024	T2 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	(1 313)	11 506	(12 819)	n.s.	12 861	22 405	(9 544)	(42,6) %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 124 200	2 010 829	113 371	5,6 %	2 124 200	2 010 829	113 371	5,6 %

n.s. non significatif

(1) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

(2) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail a augmenté de 243 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** ont diminué de 12 819 au T2 2024 et de 9 544 au cours du premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de la baisse des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de la hausse des tarifs au cours du trimestre pour les nouveaux abonnés, ainsi que de la diminution des offres promotionnelles, de l'intensité accrue de la concurrence et de la substitution plus importante en faveur des services de télé par contournement.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 2 124 200 au 30 juin 2024, en hausse de 5,6 %, comparativement à 2 010 829 abonnés à la fin du T2 2023. Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Services voix filaires

	T2 2024	T2 2023	Variation	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(53 250)	(49 608)	(3 642)	(7,3) %	(97 161)	(96 489)	(672)	(0,7) %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 924 456	2 101 740	(177 284)	(8,4) %	1 924 456	2 101 740	(177 284)	(8,4) %

(1) Au T2 2023, notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail a augmenté de 7 458 abonnés à la suite d'acquisitions de petite envergure.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** ont diminué de 7,3 % pour le trimestre et de 0,7 % pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison de l'incidence défavorable de la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet. Au cours du premier semestre de l'exercice, les pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont bénéficié de l'incidence favorable de l'intensité moindre de la concurrence d'un exercice à l'autre au T1 2024, ce qui a entraîné une baisse des désactivations.

Les **abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** se chiffraient à 1 924 456 au 30 juin 2024, soit une baisse de 8,4 % par rapport à 2 101 740 abonnés à la fin du T2 2023. Le taux d'érosion de 8,4 % au T2 2024 représente un recul par rapport au taux d'érosion de 4,8 % enregistré au T2 2023, qui s'expliquait principalement par l'incidence de l'acquisition de Distributel Communications Limitée au T4 2022 et les acquisitions de petite envergure effectuées au T2 2023.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- L'augmentation de notre part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux.
- L'accroissement de l'intensité de la concurrence et des activités promotionnelles dans toutes les régions et tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement des réseaux sans fil 5G et 5G+, en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne.
- En date du rapport de gestion annuel 2023 de BCE, nous avons présenté notre hypothèse indiquant un ralentissement de la croissance du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles. Actuellement, notre hypothèse indique la baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles, en raison des pressions concurrentielles sur les prix plus élevées que prévu qui se sont intensifiées progressivement au cours du premier trimestre de 2024 et qui se sont maintenues depuis la période de vente saisonnière plus intense au T4 2023.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- La poursuite du déploiement du réseau de fibre permettant la connexion directe d'un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans la zone de couverture des services sur fil, mais à un rythme plus lent qu'au cours de la période de 2020 à 2023.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- L'accent soutenu mis sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles et Internet.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- Le maintien de l'intensité de la concurrence dans nos marchés des petites et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications continuant de cibler la clientèle d'affaires.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement.
- L'adoption accrue par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé.
- La consommation croissante des services de télé par contournement et de vidéo en continu sur demande ainsi que la multiplication des appareils, comme les tablettes, qui exigent une bande passante très élevée, ce qui nécessitera un niveau d'investissements constant.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

3.2 Bell Média

Principaux faits récents touchant nos activités

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition précédemment annoncée des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Média Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie de Bell Média en matière de médias numériques et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanaux dans tout le Canada. Conformément à un consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux d'affichage extérieur situés au Québec et en Ontario. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans notre secteur Bell Média.

Bell Média devient le partenaire stratégique canadien de Pulse Premiere de TikTok

Le 6 juin 2024, Bell Média a annoncé qu'elle s'est jointe à un partenariat stratégique qui vise à introduire Pulse Premiere de TikTok au Canada. Pulse Premiere est une solution publicitaire qui offre aux annonceurs un contrôle et une prévisibilité, en leur permettant de placer leurs publicités à côté du contenu d'éditeurs partenaires sélectionnés sur le fil « Pour toi ». Ce nouveau partenariat permet d'afficher les publicités à côté du contenu de Bell Média sur TikTok.

Partenariat avec Dotdash Meredith pour accroître la publicité numérique de premier choix au Canada

Bell Média a été sélectionnée pour devenir le nouveau partenaire publicitaire canadien de Dotdash Meredith, le plus grand éditeur numérique américain, afin d'augmenter la publicité numérique de premier choix au Canada. Ce partenariat tire parti de l'inventaire numérique unique de Dotdash Meredith, qui comprend plus de 40 marques de médias renommées, ainsi que de l'équipe de ventes et de l'expertise en publicité de Bell Média pour étendre la portée et l'efficacité des campagnes publicitaires numériques à l'échelle du pays.

Lancement de Bell Publicités pour entreprises, une plateforme d'achat de publicité numérique en libre-service

Le 6 juin 2024, Bell Média a annoncé le lancement de Bell Publicités pour entreprises, une nouvelle plateforme publicitaire qui permet aux entreprises de partout au pays d'utiliser les données canadiennes de premier choix de Bell et de cibler les bonnes audiences, tout en accédant à des inventaires numériques sur l'Internet ouvert et dans les propriétés numériques de Bell Média. Propulsée par les données internes de Bell, Bell Publicités pour entreprises permet aux annonceurs locaux de tirer parti des fonctionnalités uniques de la plateforme d'achat côté demande (DSP) Bell au moyen d'un environnement libre-service convivial.

Nouveaux partenaires de plateforme pour les chaînes de télévision FAST

Le 6 juin 2024, Bell Média a annoncé l'ajout de nouveaux partenaires de plateforme pour ses dix chaînes de télévision gratuites en continu soutenues par la publicité (FAST) qui ont été lancées en avril 2024 sur LG Channels. Les dix chaînes de télévision FAST de Bell Média seront lancées cette année sur Plex, la chaîne Roku et Samsung TV Plus, comme annoncé précédemment. L'ajout d'autres partenaires de chaînes de télévision FAST augmente les occasions publicitaires pour les clients de Bell Média. Cela permet aux annonceurs de rejoindre un public canadien plus large et d'atteindre efficacement les groupes démographiques ciblés.

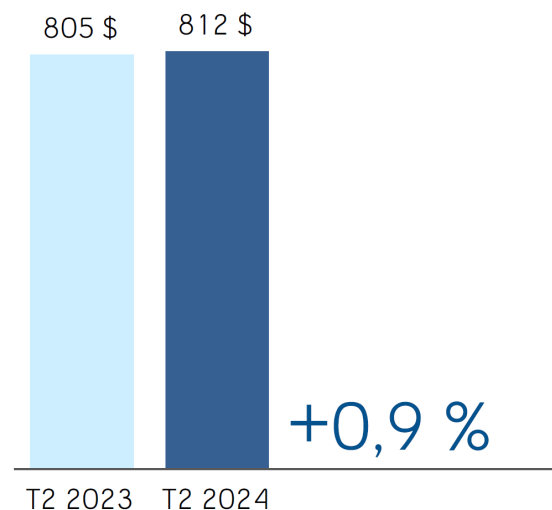
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T2 2024

Bell Média

Produits des activités ordinaires

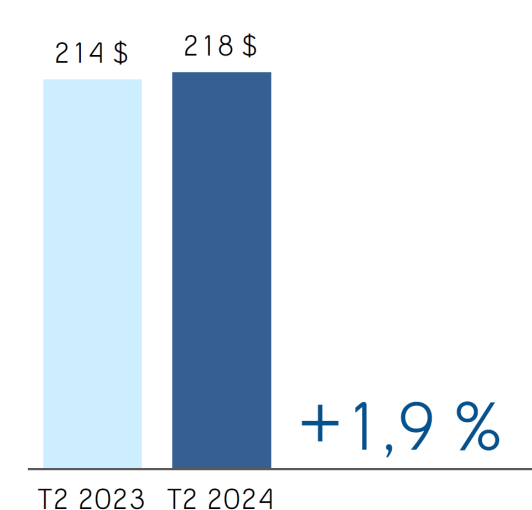
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

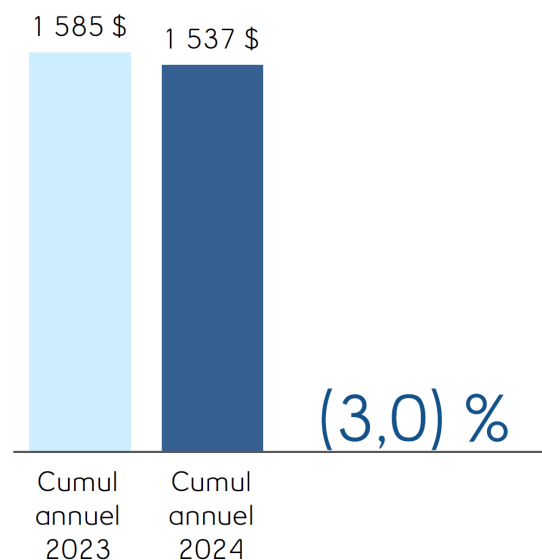
(en millions de dollars)



Bell Média

Produits des activités ordinaires

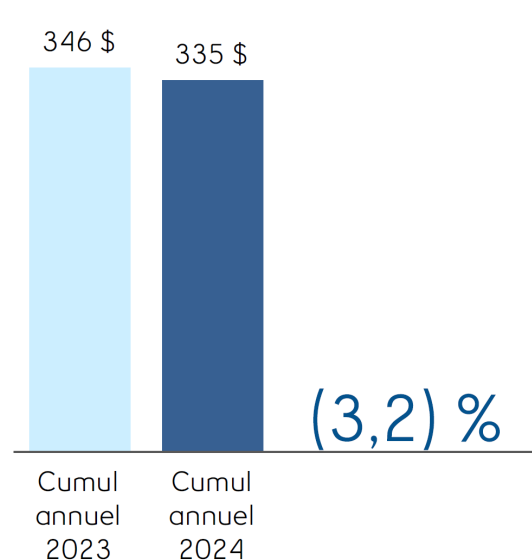
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	730	719	11	1,5 %	1 372	1 413	(41)	(2,9) %
Produits intersectoriels	82	86	(4)	(4,7) %	165	172	(7)	(4,1) %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	812	805	7	0,9 %	1 537	1 585	(48)	(3,0) %

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 0,9 % au T2 2024 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des frais d'abonnement. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits d'exploitation ont diminué de 3,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés des frais d'abonnement, partiellement compensée par la hausse des produits tirés de la publicité et des autres produits. Les produits d'exploitation ont tiré parti de la croissance continue des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾ de 23 % pour le trimestre et de 28 % pour le premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

- Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 1,9 % au T2 2024 et de 1,8 % en cumul annuel, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la croissance continue des produits tirés de la publicité des services numériques, principalement attribuable à l'augmentation des réservations provenant de l'outil de gestion stratégique des audiences (SAM) Télé de Bell Média, un outil de vente dans les médias, de la hausse des produits liés à l'affichage extérieur relative à l'acquisition d'OUTEDGE en juin 2024 et de l'augmentation des produits tirés de la publicité découlant de la télé spécialisée dans les sports, y compris l'avantage lié à la diffusion de l'UEFA EURO 2024 et de la CONMEBOL Copa América 2024. La hausse des produits tirés de la publicité a été contrebalancée par la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé et à la radio, en raison de la conjoncture économique défavorable qui se poursuit et des retards liés au contenu imputables aux grèves de la Writers Guild of America (WGA) et de la Screen Actors Guild and American Federation of Television and Radio Artists (SAG-AFTRA) en 2023.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont diminué de 4,7 % au T2 2024 et de 9,4 % au cours du premier semestre de l'exercice par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison de la baisse d'un exercice à l'autre de la clientèle d'abonnés des EDR, partiellement compensée par la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs Crave et aux services de diffusion en continu de sports. Au cours du premier semestre de l'exercice, les produits tirés des frais d'abonnement ont également subi l'incidence défavorable de l'avantage à l'exercice précédent d'un ajustement rétroactif lié à un contrat conclu avec un fournisseur de services de télé canadien.
- Les **autres produits** ont augmenté au T2 2024 et au cours du premier semestre de l'exercice, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation d'un exercice à l'autre des produits liés à la Formule 1 et de la hausse des ventes de programmes.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(594)	(591)	(3)	(0,5) %	(1 202)	(1 239)	37	3,0 %
BAIIA ajusté	218	214	4	1,9 %	335	346	(11)	(3,2) %
Marge du BAIIA ajusté	26,8 %	26,6 %		0,2 pt	21,8 %	21,8 %		—

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 0,5 % au T2 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- la hausse des coûts liés à l'augmentation des produits tirés de la Formule 1;
- l'augmentation des coûts en raison de l'acquisition d'OUTEDGE;
- la hausse des coûts liés au contenu découlant de la diffusion de l'UEFA EURO 2024 et de la CONMEBOL Copa América 2024.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéos sur demande (VSD).

Ces facteurs ont été partiellement compensés par :

- les initiatives de restructuration entreprises au cours du dernier exercice, en raison du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs;
- la baisse des coûts découlant des retards liés au contenu imputables aux grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA en 2023.

Au premier semestre de l'exercice, les coûts d'exploitation ont diminué de 3,0 % d'un exercice à l'autre, ce qui reflète la baisse des coûts découlant des retards liés au contenu imputables aux grèves de la WGA et de la SAG-AFTRA en 2023, les initiatives de restructuration entreprises au cours de l'exercice précédent par suite du contexte économique et du cadre réglementaire défavorables pour les diffuseurs et l'élimination des droits de licence de la partie II du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des coûts d'exploitation mentionnée précédemment.

Le **BAlIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 1,9 % au T2 2024 par rapport au T2 2023, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation, contrebalancée en partie par la hausse des coûts d'exploitation. À l'inverse, le BAlIA ajusté en cumul annuel a diminué de 3,2 % d'un exercice à l'autre, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement compensée par la baisse des coûts d'exploitation.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE, mises à jour ou complétées dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2024 de BCE et dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT* du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui devraient refléter la mise à profit continue de notre outil SAM Télé et des plateformes côté demande (DSP) de Bell, l'expansion du service Télévision adressable, ainsi que la croissance du nombre d'abonnés aux services de diffusion directement aux consommateurs qui devrait contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts liés aux médias pour obtenir du contenu de qualité.
- Le soutien continu à l'adoption des produits de Crave grâce à une offre optimisée de contenus, à l'amélioration de l'expérience client et à une distribution rehaussée.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès du contenu à cotes d'écoute élevées et différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette

	30 juin 2024	31 décembre 2023	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	32 918	31 135	1 783	5,7 %
Dette à court terme	6 587	5 042	1 545	30,6 %
50 % des actions privilégiées ⁽¹⁾	1 780	1 834	(54)	(2,9) %
Trésorerie	(1 398)	(547)	(851)	n.s.
Équivalents de trésorerie	(250)	(225)	(25)	(11,1) %
Placements à court terme	(750)	(1 000)	250	25,0 %
Dette nette ⁽²⁾	38 887	36 239	2 648	7,3 %

n.s. : non significatif

- (1) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 559 millions \$ et 3 667 millions \$ au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.
- (2) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

L'augmentation de 1 545 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 1 783 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- l'émission par Bell Canada des billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$;
- l'émission par Bell Canada des débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 383 millions \$;
- l'augmentation des emprunts en cours de 324 millions \$ aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité;
- l'augmentation nette de 143 millions \$ attribuable à la hausse des obligations locatives et d'autres dettes.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
- le remboursement à l'échéance des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$.

L'augmentation de la trésorerie de 851 millions \$, l'augmentation des équivalents de trésorerie de 25 millions \$ et la diminution des placements à court terme de 250 millions \$ s'expliquent principalement par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 808 millions \$;
- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 3 269 millions \$;
- l'augmentation des effets à payer (déduction faite des remboursements) de 1 383 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 638 millions \$;
- des dépenses d'investissement de 1 980 millions \$;
- des dividendes de 1 793 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- un montant de 518 millions \$ payé pour des licences d'utilisation de spectre;
- un montant de 517 millions \$ pour les acquisitions d'entreprises;
- un montant de 144 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 91 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 76 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE.

4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 ^{er} janvier 2024	912 274 545
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	8 558
En circulation au 30 juin 2024	912 283 103

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2024	7 484 561	61
Frappées de déchéance ou expirées	(930 211)	59
En cours et exerçables au 30 juin 2024	6 554 350	61

4.3 Flux de trésorerie

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 137	2 365	(228)	(9,6) %	3 269	3 612	(343)	(9,5) %
Dépenses d'investissement	(978)	(1 307)	329	25,2 %	(1 980)	(2 393)	413	17,3 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(45)	(46)	1	2,2 %	(91)	(101)	10	9,9 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(28)	(1)	(27)	n.s.	(42)	(22)	(20)	(90,9) %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	11	5	6	n.s.	26	5	21	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	1 097	1 016	81	8,0 %	1 182	1 101	81	7,4 %
Acquisitions d'entreprises	(435)	(196)	(239)	n.s.	(517)	(221)	(296)	n.s.
Cessions d'entreprises	—	208	(208)	(100,0) %	—	208	(208)	(100,0) %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(11)	(5)	(6)	n.s.	(26)	(5)	(21)	n.s.
(Diminution) augmentation des placements à court terme	(50)	—	(50)	n.s.	250	—	250	n.s.
Licences d'utilisation du spectre	(414)	(145)	(269)	n.s.	(518)	(156)	(362)	n.s.
Autres activités d'investissement	(11)	(16)	5	31,3 %	(21)	15	(36)	n.s.
Augmentation (diminution) des effets à payer	404	(101)	505	n.s.	1 383	(184)	1 567	n.s.
Diminution des créances titrisées	—	(500)	500	100,0 %	—	—	—	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	1 617	1 199	418	34,9 %	3 808	2 703	1 105	40,9 %
Remboursement de titres d'emprunt à long terme	(525)	(346)	(179)	(51,7) %	(2 638)	(645)	(1 993)	n.s.
Rachat d'un passif financier	—	—	—	—	—	(149)	149	100,0 %
Émission d'actions ordinaires	—	8	(8)	(100,0) %	—	18	(18)	(100,0) %
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(40)	(42)	2	4,8 %	(144)	(135)	(9)	(6,7) %
Rachat d'actions privilégiées	(38)	(32)	(6)	(18,8) %	(76)	(63)	(13)	(20,6) %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(910)	(882)	(28)	(3,2) %	(1 793)	(1 721)	(72)	(4,2) %
Autres activités de financement	4	(7)	11	n.s.	(14)	(15)	1	6,7 %
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	609	(201)	810	n.s.	851	351	500	n.s.
Augmentation nette des équivalents de trésorerie	79	360	(281)	(78,1) %	25	400	(375)	(93,8) %

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du deuxième trimestre de 2024 ont diminué de 228 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des intérêts payés, de l'augmentation des coûts liés aux indemnités de départ et autres ainsi que de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement qui découle en partie du calendrier des paiements des fournisseurs, facteurs neutralisés en partie par la baisse de l'impôt sur le résultat payé et par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier semestre de 2024 ont diminué de 343 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des intérêts payés, de la hausse de l'impôt sur le résultat payé, de la hausse des coûts liés aux indemnités de départ et autres ainsi que de la baisse des fonds provenant du fonds de roulement, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation du BAIIA ajusté.

Les flux de trésorerie disponibles du deuxième trimestre et du premier semestre de 2024 ont augmenté de 81 millions \$ par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, du fait de la diminution des dépenses d'investissement, neutralisée en partie par la diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés.

Dépenses d'investissement

	T2 2024	T2 2023	Variation (\$)	% de variation	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	945	1 271	326	25,6 %	1 920	2 323	403	17,3 %
<i>Intensité du capital⁽¹⁾</i>	<i>17,9 %</i>	<i>23,7 %</i>		<i>5,8 pts</i>	<i>18,0 %</i>	<i>21,7 %</i>		<i>3,7 pts</i>
Bell Média	33	36	3	8,3 %	60	70	10	14,3 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>4,1 %</i>	<i>4,5 %</i>		<i>0,4 pt</i>	<i>3,9 %</i>	<i>4,4 %</i>		<i>0,5 pt</i>
BCE	978	1 307	329	25,2 %	1 980	2 393	413	17,3 %
<i>Intensité du capital</i>	<i>16,3 %</i>	<i>21,5 %</i>		<i>5,2 pts</i>	<i>16,5 %</i>	<i>19,7 %</i>		<i>3,2 pts</i>

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 978 millions \$ au T2 2024 et 1 980 millions \$ en cumul annuel, en baisse de 329 millions \$ et de 413 millions \$, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,3 % au T2 2024 et de 16,5 % en cumul annuel, en baisse de 5,2 pts et de 3,2 pts, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les baisses d'un exercice à l'autre reflètent les facteurs suivants :

- la diminution des dépenses d'investissement de Bell SCT de 326 millions \$ au T2 2024 et de 403 millions \$ au premier semestre de l'exercice, en raison de la baisse prévue des dépenses d'investissement reflétant en grande partie le ralentissement du déploiement de notre réseau FTTP;
- la diminution des dépenses d'investissement de Bell Média de 3 millions \$ au T2 2024 et de 10 millions \$ au premier semestre de l'exercice, essentiellement du fait des dépenses plus élevées engagées au T2 2023 au titre du service Télévision adressable. En outre, la diminution pour le semestre traduit également les dépenses plus élevées engagées au T1 2023 au titre de l'expansion de studios, contrebalancées en partie par l'augmentation des investissements visant à soutenir la croissance des services numériques.

Acquisitions d'entreprises

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition précédemment annoncée des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE, pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanaux percutantes partout au Canada. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario.

Le 1^{er} juin 2023, Bell a acquis FX Innovation, un fournisseur situé à Montréal offrant à la clientèle d'affaires des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique et des solutions d'automatisation des flux de travaux, pour une contrepartie en trésorerie de 157 millions \$, de laquelle un montant de 12 millions \$ est payable dans un délai de deux ans, et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 6 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie éventuelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 7 millions \$. L'acquisition de FX Innovation vise à positionner Bell en tant que chef de file en matière de services technologiques auprès de nos entreprises clientes.

Cessions d'entreprises

Le 3 mai 2023, nous avons conclu la vente, annoncée précédemment, de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui faisaient partie de notre secteur Bell Média, pour un produit net en trésorerie de 211 millions \$.

Licences de spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) un paiement initial de 104 millions \$. Le solde de 414 millions \$ a été versé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de la bande de 3 800 MHz.

Le 19 mai 2023, après avoir reçu l'approbation d'ISDE, Bell Mobilité a obtenu le droit d'utiliser, par subordination, certaines licences d'utilisation du spectre de la bande de 3 500 MHz de Xplore Inc. au Québec pour un montant de 145 millions \$.

Instruments d'emprunt

2024

Au deuxième trimestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 617 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$, l'augmentation de 81 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 40 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 4 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 404 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 525 millions \$, notamment le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$ et les paiements nets de 300 millions \$ au titre des obligations locatives et d'autres dettes.

Au premier semestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 3 808 millions \$ comportant l'émission des billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA), l'émission des billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA), l'émission des débentures MTN, série M-61, d'un montant en capital total de 400 millions \$, l'émission des débentures MTN, série M-63, d'un montant en capital total de 1 100 millions \$, l'augmentation de 324 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité et l'émission d'autres dettes de 40 millions \$, facteurs partiellement contrebalancés par les escomptes de 7 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 1 383 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 638 millions \$ comportant le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$, le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA), le remboursement des billets, série 10, d'un montant en capital total de 225 millions \$ et des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes de 665 millions \$.

2023

Au deuxième trimestre de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 1 199 millions \$ comportant l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA), et d'autres dettes de 62 millions \$, en partie contrebalancée par les escomptes de 1 million \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- la diminution de 500 millions \$ des créances titrisées;
- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 346 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 101 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Au premier semestre de 2023, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 2 703 millions \$ comportant l'émission des débentures MTN, série M-58, d'un montant en capital total de 1 050 millions \$ et des débentures MTN, série M-59, d'un montant en capital total de 450 millions \$, l'émission des billets, série US-8, d'un montant en capital total de 850 millions \$ US (1 138 millions \$ CA) et l'émission d'autres dettes de 70 millions \$, partiellement contrebalancées par les escomptes de 5 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt.

Ce facteur a été partiellement contrebalancé par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 645 millions \$ comprenant des paiements nets au titre des obligations locatives et d'autres dettes;
- le remboursement de 184 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Consolidation dans les résultats de BCE de la participation dans MLSE (rachat d'un passif financier)

En janvier 2023, BCE a racheté la participation de 9 % détenue par le Fonds de fiducie unitaire BCE (Fonds Unitaire), un fonds de fiducie qui détient des placements dans une caisse de retraite et qui remplit les obligations au titre des prestations de retraite des participants au régime de retraite collectif de BCE, dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE) pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, découlant de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire dans MLSE à ce prix.

Émission d'actions ordinaires

L'émission d'actions ordinaires au deuxième trimestre et au premier semestre de 2024 a diminué de 8 millions \$ et de 18 millions \$, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2023, du fait qu'aucune option sur actions n'a été exercée au T2 2024 et au premier semestre de 2024.

Rachat d'actions privilégiées

2024

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 2 187 900 et 4 301 488 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 38 millions \$ et de 76 millions \$, respectivement.

2023

Pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023, aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 1 848 950 et 3 560 950 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 32 millions \$ et de 63 millions \$, respectivement.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au deuxième trimestre de 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 28 millions \$ par rapport au T2 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé au T2 2024, soit 0,9975 \$ par action ordinaire comparativement à 0,9675 \$ par action ordinaire au T2 2023.

Au premier semestre de 2024, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont augmenté de 72 millions \$ par rapport à 2023, en raison d'un dividende plus élevé payé au premier semestre de 2024, soit 1,9650 \$ par action ordinaire comparativement à 1,8875 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 152 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 5,0 % au 30 juin 2024, alors qu'il était de 4,9 % au 31 mars 2024, facteurs en partie contrebalancés par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 581 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 5,0 % au 30 juin 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteur en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes et l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 187 millions \$, attribuables en partie au rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes, contrebalancé en partie par la diminution de l'effet de la limite de l'actif. Le taux d'actualisation est resté inchangé à 5,0 % par rapport au 31 mars 2023.

Pour le semestre clos le 30 juin 2023, nous avons comptabilisé une diminution au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et une perte, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 361 millions \$, attribuables au taux d'actualisation de 5,0 % au 30 juin 2023, contre 5,3 % au 31 décembre 2022, facteur en partie contrebalancé par le rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes et la diminution de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			30 juin 2024		31 décembre 2023	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur					
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dette à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 504	29 828	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Classement		Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	599	19	—	580
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(331)	—	(331)	—
Autres	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres actifs non courants	148	—	220	(72)
31 décembre 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	587	10	—	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	—	(488)	—
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	—	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées et d'autres passifs financiers pourraient donner lieu à une hausse (baisse) importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif net de 7 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un actif net de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 12 millions \$ (perte de 44 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2024 et un profit de 130 millions \$ (perte de 119 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 174	\$ CA	1 607	2024	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 180	\$ CA	1 601	2024	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	359	\$ CA	459	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 470	\$ CA	35	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	608	\$ CA	793	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	280	\$ CA	377	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	90	\$ CA	118	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	124	\$ CA	151	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	112	\$ US	78	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	335	\$ CA	437	2024	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	120	\$ CA	158	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ CA	137	\$ US	100	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	270	\$ CA	345	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	360	\$ CA	466	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	100	\$ CA	136	2026	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un actif de 2 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ à titre de couverture économique de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-17, qui viennent à échéance en 2035. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspond à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ pour un montant de 3 millions \$, à titre de couverture économique de la juste valeur de nos débentures MTN, série M-53, qui viennent à échéance en 2027. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspond à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des taux d'intérêt plancher, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ et avons acheté des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ à titre de couverture économique du coût financier de nos débetures MTN, série M-62, qui viennent à échéance en 2029. La juste valeur des taux d'intérêt plancher et des options sur taux d'intérêt correspond à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 28 millions \$ (profit de 8 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 266 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 23 millions \$ et de 113 millions \$ a été comptabilisée pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 24 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations de BCE et de Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE.

Le 11 mars 2024 et le 21 mars 2024, respectivement, S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires de S&P Global Canada Corp., et Moody's Canada Inc. ont revu les perspectives de BCE et de Bell Canada, les faisant passer de stables à négatives, principalement en raison du ratio de levier financier qui demeure supérieur à leur seuil respectif pour les notations actuelles. Cependant, elles ont également toutes les deux confirmé les notations existantes de BCE et de Bell Canada. Le 28 mars 2024, DBRS Limited a confirmé les notations et la tendance stable de BCE et de Bell Canada.

4.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2024. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 5,0 milliards \$ au 30 juin 2024, dont 1 398 millions \$ sous forme de trésorerie, 250 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 750 millions \$ sous forme de placements à court terme, 687 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 1,9 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 1 592 millions \$).

Les liquidités disponibles totalisaient 5,8 milliards \$ au 31 décembre 2023, dont 547 millions \$ sous forme de trésorerie, 225 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 1 000 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de créances titrisées et 3,3 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 3,5 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 197 millions \$).

Au T2 2024, Bell Canada a prorogé l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de mai 2028 à mai 2029, et l'échéance de sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$, de mai 2026 à mai 2027.

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2024 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2024 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de créances titrisées, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T2 2024 de BCE ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS), publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2024.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux normes IFRS, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2024		2023				2022	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 308	5 192	5 348	5 281	5 303	5 222	5 353	5 193
Tirés des produits	697	819	1 125	799	763	832	1 086	831
Total des produits d'exploitation	6 005	6 011	6 473	6 080	6 066	6 054	6 439	6 024
BAlIA ajusté	2 697	2 565	2 567	2 667	2 645	2 538	2 437	2 588
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(22)	(229)	(41)	(10)	(100)	(49)	(19)	(22)
Amortissement des immobilisations corporelles	(945)	(946)	(954)	(937)	(936)	(918)	(922)	(914)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(325)	(316)	(299)	(295)	(296)	(283)	(270)	(267)
Bénéfice net	604	457	435	707	397	788	567	771
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	537	402	382	640	329	725	528	715
BPA – de base et dilué	0,59	0,44	0,42	0,70	0,37	0,79	0,58	0,78
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (millions)	912,3	912,3	912,3	912,3	912,2	912,1	912,0	911,9

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2023 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, et mises à jour dans le rapport de gestion de BCE pour le premier trimestre de 2024.

Loi sur les télécommunications

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros par fibre jusqu'au nœud

Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy Solutions Inc. (Teksavvy) visant la décision 2021-182 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019.

Examen du cadre des services d'accès haute vitesse de gros

Le 28 mars 2024, Bell Canada, conjointement avec les Opérateurs des Réseaux Concurrentiels canadiens (ORCC), Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink) et Teksavvy, a demandé au CRTC de modifier les procédures relatives aux observations finales dans le cadre de l'Avis de consultation de télécom CRTC 2023-56. Les parties ont proposé que le CRTC demande des observations finales sur la question de savoir si Bell Canada, Rogers Communications Canada Inc. (Rogers) et Telus Communications Inc. (Telus) seraient admissibles à obtenir l'accès de gros groupé au réseau FTTP. La requête demandait au CRTC de rendre une décision finale sur cette seule question avant que le service d'accès de gros groupé au réseau FTTP ne devienne disponible sur une base provisoire le 7 mai 2024. Le 3 mai 2024, le CRTC a émis une lettre rejetant la requête de changement procédural et refusant de rendre une décision finale sur cette seule question de manière accélérée.

Le 8 avril 2024, Bell Canada a déposé devant la Cour d'appel fédérale un avis d'appel de la décision de télécom CRTC 2023-358 publiée le 6 novembre 2023. Toutefois, le 28 mai 2024, Bell Canada a demandé une ordonnance du tribunal demandant que l'appel soit mis en suspens jusqu'à ce que le CRTC rende sa décision finale. Bell Canada a été soutenue dans cette requête par tous les autres participants à l'appel (c.-à-d. Vidéotron ltée, ORCC, Teksavvy et Telus). Ainsi, le 5 juin 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu une ordonnance mettant l'appel en suspens jusqu'au 30 septembre 2024 ou jusqu'à ce que le CRTC rende sa décision finale, selon la première éventualité.

Projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024*

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* (projet de loi C-69) a reçu la sanction royale. Le projet de loi C-69 comprend des modifications de la *Loi sur les télécommunications* ordonnant au CRTC de mettre en œuvre certaines mesures spécifiques liées aux arrangements entre les fournisseurs de télécommunications et leurs clients, y compris l'interdiction d'imposer certains frais supplémentaires pour changer de fournisseur ou modifier les ententes de service. Les modifications font en sorte que le CRTC spécifie le type de frais auxquels les modifications s'appliqueront et les règles relatives à la mise en œuvre des modifications. Le 23 juillet 2024, le CRTC a adressé à certains fournisseurs de services de télécommunications canadiens trois séries de demandes de renseignements portant sur les pratiques qu'ils ont actuellement et qui seront visées par les modifications. Les réponses aux demandes de renseignements doivent être fournies au plus tard le 23 août 2024. Le calendrier et l'issue de tout autre processus du CRTC à l'égard de ces modifications de la *Loi sur les télécommunications* sont actuellement inconnus. Pour l'heure, il est impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers.

Loi sur la radiodiffusion

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138

Le 12 mai 2023, le CRTC a publié l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2023-138 intitulé *La voie à suivre – Travailler à l'élaboration d'un cadre réglementaire modernisé concernant les contributions pour soutenir le contenu canadien et autochtone*. Cet avis représente la première des trois étapes de l'établissement d'un cadre réglementaire mis à jour visant les entreprises de radiodiffusion, y compris les entreprises en ligne. Une partie importante de ce nouveau cadre consiste à établir les conditions obligeant les services en ligne à effectuer des contributions financières, y compris des contributions de base initiales, afin de soutenir la création et la découvrabilité de contenu canadien et autochtone. Il déterminera également qui seront les bénéficiaires des contributions initiales de base. Le CRTC a tenu une audience de trois semaines qui a commencé le 20 novembre 2023 afin de se pencher sur ces questions. Le 4 juin 2024, le CRTC a rendu sa décision, exigeant des diffuseurs en continu étrangers qu'ils versent 5 % de leurs revenus de radiodiffusion canadiens à partir de septembre 2024 à certains fonds mis en place par le CRTC. Toutefois, les diffuseurs en continu canadiens affiliés à un radiodiffuseur autorisé (par exemple, le service linéaire Crave de Bell Média disponible par l'intermédiaire des entreprises de câblodistribution) ont été exemptés de cette obligation jusqu'à ce que le CRTC examine les obligations réglementaires existantes des médias traditionnels. Les services de diffusion en continu étrangers, particulièrement Amazon.com.ca ULC,

Apple Canada Inc., l'Association cinématographique – Canada (qui représente Netflix Studios, LLC, Paramount Pictures Corporation, Sony Pictures Entertainment Inc., Universal City Studios LLC, Walt Disney Studios Motion Pictures, et Warner Bros. Entertainment Inc.) et Spotify AB, ont tous demandé l'autorisation d'interjeter appel de la décision du CRTC et (ou) une révision judiciaire. Ces sociétés ont chacune remis en question divers aspects de la décision, notamment, dans certains cas, le caractère raisonnable de l'exemption accordée par le CRTC aux services de diffusion en continu canadiens affiliés à des radiodiffuseurs autorisés, mais qui n'est pas accordée aux services de diffusion en continu étrangers. Bien que le CRTC n'ait pas encore entrepris ses consultations publiques pour les étapes 2 et 3, ces procédures subséquentes porteront principalement sur l'ensemble du cadre visant les entreprises traditionnelles et en ligne. Ce cadre sera orienté sur la façon de soutenir la création de contenu canadien et autochtone au-delà des exigences de contributions financières, ainsi que sur des enjeux liés à la diversité, à l'inclusion et à la découvrabilité. À l'étape 3, le CRTC a l'intention de finaliser les exigences en matière de contributions de chaque entreprise ou groupe de propriété, probablement dans le cadre de notre renouvellement de licence de groupe. Le moment et l'issue de toutes ces procédures demeurent inconnus. Par conséquent, il est présentement impossible de déterminer clairement quelle sera l'incidence des modifications réglementaires sur nos activités et nos résultats financiers.

Autres

Projet de loi C-18, *Loi sur les nouvelles en ligne*

Le 22 juin 2023, le projet de loi C-18, *Loi concernant les plateformes de communication en ligne rendant disponible du contenu de nouvelles aux personnes se trouvant au Canada (Loi sur les nouvelles en ligne)* a reçu la sanction royale. La *Loi sur les nouvelles en ligne* exige que les intermédiaires de nouvelles numériques, comme Google et Meta (jusqu'à ce que cette dernière décide de bloquer tous les liens de nouvelles et ne soit donc plus soumise à la *Loi sur les nouvelles en ligne*), qui partagent du contenu de nouvelles produit par d'autres médias d'information, négocient des accords commerciaux avec ces médias et les indemnisent pour le contenu de nouvelles partagé sur les plateformes numériques. La loi permet aux services de nouvelles généraux de Bell Média, comme CTV et Noovo, de toucher une indemnisation. Les détails du cadre d'indemnisation ont été établis dans le règlement qui a été publié le 15 décembre 2023 (le règlement). Ce règlement précise que la *Loi sur les nouvelles en ligne* s'applique aux moteurs de recherche et aux sites de médias sociaux qui donnent accès à du contenu de nouvelles au Canada à condition que ces plateformes dégagent un revenu total annuel d'au moins 1 milliard \$ et comptent au moins 20 millions de visiteurs canadiens mensuellement. Toutefois, le règlement permet également à Google de demander à être exempté de certaines parties de la *Loi sur les nouvelles en ligne* si elle s'engage à verser 100 millions \$ par an (augmentés chaque année en fonction de l'inflation) à une nouvelle organisation qui sera créée pour collecter ce montant auprès de Google et le distribuer ensuite à tous les médias d'information admissibles. Le 7 juin 2024, Google a déposé une demande d'exemption auprès du CRTC. Le 27 juin 2024, le CRTC a lancé une procédure d'examen de la demande d'exemption de Google en vertu de l'Avis de consultation de nouvelles en ligne CRTC 2024-143, le dossier de la procédure devant être clos au milieu d'août 2024. Sur les 100 millions \$ que Google devra verser si elle est exemptée, les médias d'information qui sont également des radiodiffuseurs privés, comme CTV et Noovo, ne peuvent recevoir plus de 30 % de l'indemnisation globale disponible (les autres médias d'information, tels que ceux associés aux journaux et aux radiodiffuseurs publics, recevant le reste) aux termes du règlement. Étant donné ce qui précède, le montant de l'indemnisation que Bell Média pourrait recevoir de Google est indéterminé, de même que le moment où cette indemnisation serait reçue. L'incidence globale des modifications législatives sur nos activités et nos résultats financiers demeure inconnue à l'heure actuelle. Enfin, le CRTC doit toujours établir les processus de mise en œuvre de la *Loi sur les nouvelles en ligne*. À cet égard, le 13 mars 2024, le CRTC a publié l'Avis de consultation de nouvelles en ligne CRTC 2024-55 pour obtenir les commentaires du public sur son projet de processus de négociation obligatoire qui s'appliquerait entre les médias d'information et les intermédiaires de nouvelles numériques visés par la *Loi sur les nouvelles en ligne* si un intermédiaire de nouvelles numériques n'a pas reçu une exemption du CRTC à la suite d'une entente avec les médias d'information. La période de soumission des commentaires s'est terminée le 12 avril 2024 et nous attendons une décision du CRTC.

7 Méthodes comptables

Les états financiers du T2 2024 de BCE ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2024. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, Méthodes comptables significatives, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les états financiers du T2 2024 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées de la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none"> apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR;
- Ratios non conformes aux PCGR;
- Total des mesures sectorielles;
- Mesures de gestion du capital;
- Mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans une cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux normes IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	537	329	939	1 054
Éléments de rapprochement :				
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	22	100	251	149
Pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	23	(1)	113	(19)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	93	377	93	377
Pertes nettes (profits nets) sur placements	2	(79)	8	(79)
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	—	1	—	1
Perte de valeur d'actifs	60	—	73	34
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	(25)	(5)	(110)	(23)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	—	—	(1)	—
Bénéfice net ajusté	712	722	1 366	1 494

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Trésorerie	1 398	547
Équivalents de trésorerie	250	225
Placements à court terme	750	1 000
Montants disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées ⁽¹⁾	687	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	1 908	3 303
Liquidités disponibles	4 993	5 775

(1) Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 687 millions \$ et 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de créances titrisées, aux termes duquel nous avons emprunté 1 168 millions \$ US (1 599 millions \$ CA) et 1 200 millions \$ US (1 588 millions \$ CA) au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement, 1 908 millions \$ et 3 303 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 1 163 millions \$ US (1 592 millions \$ CA) et de 149 millions \$ US (197 millions \$ CA) au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux normes IFRS la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T2 2024	T2 2023	Cumul annuel 2024	Cumul annuel 2023
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 137	2 365	3 269	3 612
Dépenses d'investissement	(978)	(1 307)	(1 980)	(2 393)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(45)	(46)	(91)	(101)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(28)	(1)	(42)	(22)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	11	5	26	5
Flux de trésorerie disponibles	1 097	1 016	1 182	1 101
Dividendes payés sur actions ordinaires	(910)	(882)	(1 793)	(1 721)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	187	134	(611)	(620)

Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

Nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société, car elle représente le montant de la dette qui n'est pas couvert par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme disponibles. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent la dette nette pour déterminer le levier financier d'une société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Dette à long terme	32 918	31 135
Dette à court terme	6 587	5 042
50 % des actions privilégiées	1 780	1 834
Trésorerie	(1 398)	(547)
Équivalents de trésorerie	(250)	(225)
Placements à court terme	(750)	(1 000)
Dette nette	38 887	36 239

8.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution

Le terme *ratio de distribution* n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution comme un important indicateur de la solidité financière et de la performance de nos activités, car il met en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

8.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable est le bénéfice net. Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	Cumul annuel 2024	T2 2024	T1 2024
Bénéfice net	1 061	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	251	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	1 891	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	641	325	316
Charges financières			
Charges d'intérêts	842	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(33)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	73	60	13
Autres charges	139	101	38
Impôt sur le résultat	397	231	166
BAIIA ajusté	5 262	2 697	2 565

	T4 2023	T3 2023	Cumul annuel 2023	T2 2023	T1 2023
Bénéfice net	435	707	1 185	397	788
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	10	149	100	49
Amortissement des immobilisations corporelles	954	937	1 854	936	918
Amortissement des immobilisations incorporelles	299	295	579	296	283
Charges financières					
Charges d'intérêts	399	373	703	359	344
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(27)	(54)	(27)	(27)
Perte de valeur d'actifs	109	—	34	—	34
Autres charges (produits)	147	129	190	311	(121)
Impôt sur le résultat	210	243	543	273	270
BAIIA ajusté	2 567	2 667	5 183	2 645	2 538

	T4 2022	T3 2022
Bénéfice net	567	771
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	19	22
Amortissement des immobilisations corporelles	922	914
Amortissement des immobilisations incorporelles	270	267
Charges financières		
Charges d'intérêts	319	298
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(13)	(13)
Perte de valeur d'actifs	150	21
Autres (produits) charges	(19)	130
Impôt sur le résultat	222	178
BAIIA ajusté	2 437	2 588

8.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers des IFRS*. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les IFRS ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

8.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement ⁽¹⁾	<p>Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné.</p> <p>Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle.</p> <p>Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et/ou les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires.• Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

(1) Depuis le T1 2024, nous ne présentons plus les abonnés des services de télé par satellite de détail, qui ne représentent plus une part importante de nos produits. En conséquence, les abonnés des services de télé par satellite ont été retirés de notre clientèle d'abonnés des services de télé de détail, et nous ne présentons plus que les abonnés des services de télé IP de détail.

9 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 30 juin 2024, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui est susceptible d'avoir, sur lui une incidence significative.

États financiers consolidés

Table des matières

États consolidés du résultat net	56
États consolidés du résultat global	57
États consolidés de la situation financière	58
États consolidés des variations des capitaux propres	59
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	60
Notes annexes	61
Note 1 Renseignements sur la société	61
Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives	61
Note 3 Information sectorielle	62
Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises	65
Note 5 Coûts d'exploitation	66
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	66
Note 7 Perte de valeur d'actifs	67
Note 8 Autres charges	67
Note 9 Bénéfice par action	68
Note 10 Acquisition de licences d'utilisation du spectre	68
Note 11 Dette	68
Note 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	69
Note 13 Actifs et passifs financiers	69
Note 14 Capital-actions	72
Note 15 Paiements fondés sur des actions	72

États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Trimestres		Semestres	
		Note	2024	2023	2024
Produits d'exploitation	3	6 005	6 066	12 016	12 120
Coûts d'exploitation	3, 5	(3 308)	(3 421)	(6 754)	(6 937)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	(22)	(100)	(251)	(149)
Amortissement des immobilisations corporelles		(945)	(936)	(1 891)	(1 854)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(325)	(296)	(641)	(579)
Charges financières					
Charges d'intérêts		(426)	(359)	(842)	(703)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12	17	27	33	54
Perte de valeur d'actifs	7	(60)	—	(73)	(34)
Autres charges	8	(101)	(311)	(139)	(190)
Impôt sur le résultat		(231)	(273)	(397)	(543)
Bénéfice net		604	397	1 061	1 185
Bénéfice net attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		537	329	939	1 054
Actionnaires privilégiés		46	46	93	92
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		21	22	29	39
Bénéfice net		604	397	1 061	1 185
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué	9	0,59	0,37	1,03	1,16
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		912,3	912,2	912,3	912,2

États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Semestres	
		2024	2023	2024	2023
Bénéfice net		604	397	1 061	1 185
Autres éléments de bénéfice global (perte globale), après impôt sur le résultat					
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net					
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de 30 millions \$ et de 29 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement, et de 2 millions \$ et de 8 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement		(82)	(80)	(4)	(22)
Éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net					
Gains (pertes) actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (41) millions \$ et de 51 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement, et de (156) millions \$ et de 98 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement ⁽¹⁾	12	111	(136)	425	(263)
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023, et de néant et de (3) millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement		12	(1)	3	16
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (2) millions \$ et de 8 millions \$ pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement, et de (8) millions \$ et de 6 millions \$ pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023, respectivement		6	(23)	22	(17)
Autres éléments de bénéfice global (perte globale)		47	(240)	446	(286)
Total du bénéfice global		651	157	1 507	899
Total du bénéfice global attribuable aux :					
Actionnaires ordinaires		583	92	1 383	771
Actionnaires privilégiés		46	46	93	92
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		22	19	31	36
Total du bénéfice global		651	157	1 507	899

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2024 était de 5,0 % comparativement à 4,9 % au 31 mars 2024 et à 4,6 % au 31 décembre 2023. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 30 juin 2023 et au 31 mars 2023 était de 5,0 % comparativement à 5,3 % au 31 décembre 2022.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	30 juin 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		1 398	547
Équivalents de trésorerie		250	225
Placements à court terme		750	1 000
Créances clients et autres débiteurs		3 909	4 031
Stocks		410	465
Actifs sur contrats		418	443
Coûts des contrats		683	633
Charges payées d'avance		405	230
Autres actifs courants		274	264
Actifs détenus en vue de la vente		85	60
Total des actifs courants		8 582	7 898
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		261	292
Coûts des contrats		804	779
Immobilisations corporelles		30 060	30 352
Immobilisations incorporelles	10	17 628	16 609
Actifs d'impôt différé		121	96
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		322	323
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	3 405	2 935
Autres actifs non courants		1 706	1 714
Goodwill	4	11 358	10 942
Total des actifs non courants		65 665	64 042
Total de l'actif		74 247	71 940
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 342	4 729
Passifs sur contrats		749	811
Intérêts à payer		397	332
Dividendes à payer		937	910
Passifs d'impôt exigible		75	268
Dettes à court terme	11	6 587	5 042
Passifs détenus en vue de la vente		35	15
Total des passifs courants		13 122	12 107
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		297	277
Dettes à long terme	11	32 918	31 135
Passifs d'impôt différé		5 271	4 869
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	1 202	1 278
Autres passifs non courants		1 427	1 717
Total des passifs non courants		41 115	39 276
Total du passif		54 237	51 383
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	14	3 559	3 667
Actions ordinaires		20 860	20 859
Surplus d'apport	14	1 263	1 258
Cumul des autres éléments de perte globale		(15)	(42)
Déficit		(5 974)	(5 513)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		19 693	20 229
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		317	328
Total des capitaux propres		20 010	20 557
Total du passif et des capitaux propres		74 247	71 940

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 30 juin 2024 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557
Bénéfice net		—	—	—	—	1 032	1 032	29	1 061
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	19	425	444	2	446
Total du bénéfice global		—	—	—	19	1 457	1 476	31	1 507
Autre rémunération fondée sur des actions		—	1	(27)	—	(5)	(31)	—	(31)
Rachat d'actions privilégiées	14	(108)	—	32	—	—	(76)	—	(76)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(1 913)	(1 913)	—	(1 913)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(42)	(42)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	8	—	8	—	8
Solde au 30 juin 2024		3 559	20 860	1 263	(15)	(5 974)	19 693	317	20 010

Pour la période close le 30 juin 2023 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2022		3 870	20 840	1 172	(55)	(3 649)	22 178	337	22 515
Bénéfice net		—	—	—	—	1 146	1 146	39	1 185
Autres éléments de perte globale		—	—	—	(20)	(263)	(283)	(3)	(286)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		—	—	—	(20)	883	863	36	899
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions des employés		—	19	(1)	—	—	18	—	18
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	7	—	(12)	(5)	—	(5)
Rachat d'actions privilégiées		(89)	—	26	—	—	(63)	—	(63)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(1 857)	(1 857)	—	(1 857)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(22)	(22)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transférées dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(13)	—	(13)	—	(13)
Cession de studios de production		—	—	—	—	—	—	(23)	(23)
Autres		—	—	—	(17)	17	—	—	—
Solde au 30 juin 2023		3 781	20 859	1 204	(105)	(4 618)	21 121	328	21 449

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 30 juin (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Trimestres		Semestres	
		2024	2023	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Bénéfice net		604	397	1 061	1 185
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation					
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	22	100	251	149
Amortissements		1 270	1 232	2 532	2 433
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12	31	21	75	52
Charges d'intérêts nettes		401	346	785	676
Perte de valeur d'actifs	7	60	—	73	34
Pertes (profits) sur placements	8	2	(79)	8	(79)
Pertes nettes sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises	8	93	377	93	377
Impôt sur le résultat		231	273	397	543
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(10)	(13)	(28)	(28)
Paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(15)	(17)	(31)	(32)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(98)	(39)	(144)	(64)
Intérêts payés		(387)	(270)	(835)	(709)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(131)	(200)	(466)	(364)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(11)	(5)	(26)	(5)
Variation des actifs sur contrats		28	33	56	78
Variation des créances au titre des programmes de financement d'appareils sans fil		50	24	107	65
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(3)	185	(639)	(699)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 137	2 365	3 269	3 612
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Dépenses d'investissement		(978)	(1 307)	(1 980)	(2 393)
(Diminution) augmentation des placements à court terme		(50)	—	250	—
Acquisitions d'entreprises	4	(435)	(196)	(517)	(221)
Cessions d'entreprises		—	208	—	208
Licences d'utilisation du spectre	10	(414)	(145)	(518)	(156)
Autres activités d'investissement		(11)	(16)	(21)	15
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 888)	(1 456)	(2 786)	(2 547)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Augmentation (diminution) des effets à payer		404	(101)	1 383	(184)
Diminution des créances titrisées		—	(500)	—	—
Émission de titres d'emprunt à long terme	11	1 617	1 199	3 808	2 703
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(525)	(346)	(2 638)	(645)
Rachat d'un passif financier		—	—	—	(149)
Émission d'actions ordinaires		—	8	—	18
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(40)	(42)	(144)	(135)
Rachat d'actions privilégiées	14	(38)	(32)	(76)	(63)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(910)	(882)	(1 793)	(1 721)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(45)	(46)	(91)	(101)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(28)	(1)	(42)	(22)
Autres activités de financement		4	(7)	(14)	(15)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		439	(750)	393	(314)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		609	(201)	851	351
Trésorerie au début de la période		789	651	547	99
Trésorerie à la fin de la période		1 398	450	1 398	450
Augmentation nette des équivalents de trésorerie		79	360	25	400
Équivalents de trésorerie au début de la période		171	90	225	50
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		250	450	250	450

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2023 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2024.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à des clients au Canada.

Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 31 juillet 2024. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	<p>Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard :</p> <ul style="list-style-type: none">de la présentation des produits et des charges dans l'état du résultat net selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnéesde la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôtde la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes)de la présentation de certaines charges selon leur nature <p>IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	<p>Plus particulièrement, ces modifications :</p> <ul style="list-style-type: none">apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similairesapportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies <p>Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.</p>	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

Note 3 Information sectorielle

Nos résultats sont présentés en fonction de deux secteurs : Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT) et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 30 juin 2024 et 2023.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 578	730	—	5 308
Produits intersectoriels tirés des services		8	82	(90)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 586	812	(90)	5 308
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		697	—	—	697
Total des produits externes		5 275	730	—	6 005
Total des produits intersectoriels		8	82	(90)	—
Total des produits d'exploitation		5 283	812	(90)	6 005
Coûts d'exploitation	5	(2 804)	(594)	90	(3 308)
BAlIA ajusté⁽¹⁾		2 479	218	—	2 697
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(22)
Amortissements					(1 270)
Charges financières					(426)
Charges d'intérêts					(426)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				17
Perte de valeur d'actifs	7				(60)
Autres charges	8				(101)
Impôt sur le résultat					(231)
Bénéfice net					604

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 584	719	—	5 303
Produits intersectoriels tirés des services		7	86	(93)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 591	805	(93)	5 303
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		763	—	—	763
Total des produits externes		5 347	719	—	6 066
Total des produits intersectoriels		7	86	(93)	—
Total des produits d'exploitation		5 354	805	(93)	6 066
Coûts d'exploitation	5	(2 923)	(591)	93	(3 421)
BAlIA ajusté⁽¹⁾		2 431	214	—	2 645
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(100)
Amortissements					(1 232)
Charges financières					(359)
Charges d'intérêts					(359)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				27
Perte de valeur d'actifs	7				—
Autres charges	8				(311)
Impôt sur le résultat					(273)
Bénéfice net					397

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023.

Pour le semestre clos le 30 juin 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		9 128	1 372	—	10 500
Produits intersectoriels tirés des services		14	165	(179)	—
Produits d'exploitation tirés des services		9 142	1 537	(179)	10 500
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		1 516	—	—	1 516
Total des produits externes		10 644	1 372	—	12 016
Total des produits intersectoriels		14	165	(179)	—
Total des produits d'exploitation		10 658	1 537	(179)	12 016
Coûts d'exploitation	5	(5 731)	(1 202)	179	(6 754)
BAlIA ajusté⁽¹⁾		4 927	335	—	5 262
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(251)
Amortissements					(2 532)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(842)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				33
Perte de valeur d'actifs	7				(73)
Autres charges	8				(139)
Impôt sur le résultat					(397)
Bénéfice net					1 061

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le semestre clos le 30 juin 2023	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		9 112	1 413	—	10 525
Produits intersectoriels tirés des services		14	172	(186)	—
Produits d'exploitation tirés des services		9 126	1 585	(186)	10 525
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		1 595	—	—	1 595
Total des produits externes		10 707	1 413	—	12 120
Total des produits intersectoriels		14	172	(186)	—
Total des produits d'exploitation		10 721	1 585	(186)	12 120
Coûts d'exploitation	5	(5 884)	(1 239)	186	(6 937)
BAlIA ajusté⁽¹⁾		4 837	346	—	5 183
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(149)
Amortissements					(2 433)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(703)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	12				54
Perte de valeur d'actifs	7				(34)
Autres charges	8				(190)
Impôt sur le résultat					(543)
Bénéfice net					1 185

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Services⁽¹⁾				
Services sans fil	1 788	1 766	3 562	3 489
Services de données filaires	2 034	2 021	4 046	4 022
Services voix filaires	677	722	1 360	1 448
Services de médias	730	719	1 372	1 413
Autres services sur fil	79	75	160	153
Total des gammes de services	5 308	5 303	10 500	10 525
Produits⁽²⁾				
Services sans fil	568	626	1 252	1 252
Services sur fil	129	137	264	343
Total des gammes de produits	697	763	1 516	1 595
Total des produits d'exploitation	6 005	6 066	12 016	12 120

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Note 4 Acquisitions et cession d'entreprises

Acquisition de l'entreprise canadienne d'affichage extérieur OUTFRONT Média

Le 7 juin 2024, Bell Média a conclu l'acquisition précédemment annoncée des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Média Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanaux partout au Canada. Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

La répartition du prix d'acquisition comprend des estimations provisoires, notamment en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	2024
<u>Contrepartie en trésorerie versée</u>	<u>429</u>
Coût total à répartir	429
Créances clients et autres débiteurs	39
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	7
Actifs détenus en vue de la vente	12
Immobilisations corporelles	162
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	62
Autres actifs non courants	16
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrat	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(9)
Dettes à long terme	(86)
Passifs d'impôt différé	(75)
Autres passifs non courants	(7)
	<u>88</u>
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>11</u>
<u>Juste valeur des actifs nets acquis</u>	<u>99</u>
<u>Goodwill⁽¹⁾</u>	<u>330</u>

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell Média.

Des produits d'exploitation de 8 millions \$ liés à OUTEDGE sont compris dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) pour le semestre clos le 30 juin 2024. Les produits d'exploitation de BCE se seraient chiffrés à 12 064 millions \$ pour le semestre clos le 30 juin 2024 si l'acquisition d'OUTEDGE avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024. La transaction n'a pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2024. Elle n'aurait pas eu d'incidence importante sur notre bénéfice net si elle avait eu lieu le 1^{er} janvier 2024.

Cession de Northwestel

Le 10 juin 2024, Bell Canada a conclu une entente avec Sixty North Unity, un consortium de communautés autochtones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, visant la vente de Northwestel Inc. (Northwestel), le principal fournisseur de services de télécommunications du Nord canadien, pour un montant à concurrence de 1 milliard \$, sous réserve d'ajustements. La conclusion de la transaction est soumise à certaines conditions, notamment l'obtention du financement par Sixty North Unity, la réalisation d'un audit préalable de confirmation et l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence; par conséquent, rien ne garantit que la transaction se concrétisera ultimement. Les résultats de Northwestel sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Acquisition de Stratejm

Après la fin du trimestre, le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$. Une contrepartie en trésorerie supplémentaire pouvant aller jusqu'à 20 millions \$ est à payer sur une période de trois ans conditionnellement à la réalisation de certains objectifs de performance. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour ses solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, la détection et la réponse aux menaces en temps réel et la rationalisation des processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm seront inclus dans notre secteur Bell SCT. La juste valeur des actifs et des passifs de Stratejm n'a pas encore été déterminée.

Note 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 30 juin	Note	Trimestres		Semestres	
		2024	2023	2024	2023
Coûts de la main-d'œuvre					
Salaires et impôts et avantages connexes		(1 040)	(1 116)	(2 122)	(2 218)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	12	(48)	(48)	(108)	(106)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(248)	(265)	(494)	(524)
Moins :					
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		296	324	587	627
Total des coûts de la main-d'œuvre		(1 040)	(1 105)	(2 137)	(2 221)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 808)	(1 836)	(3 683)	(3 790)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(460)	(480)	(934)	(926)
Total des coûts d'exploitation		(3 308)	(3 421)	(6 754)	(6 937)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Indemnités de départ	4	(80)	(230)	(109)
Acquisitions et autres	(26)	(20)	(21)	(40)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(22)	(100)	(251)	(149)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire et comprennent les coûts estimés liés aux réductions de personnel annoncées précédemment qui ont été engagés jusqu'au 30 juin 2024.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Note 7 Perte de valeur d'actifs

2024

Les charges pour pertes de valeur de 60 millions \$ et de 73 millions \$ comptabilisées pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

2023

Les charges pour pertes de valeur de 34 millions \$ comptabilisées pour le semestre clos le 30 juin 2023 sont essentiellement liées à des actifs au titre de droits d'utilisation visant certains espaces de bureaux que nous avons cessé d'utiliser dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers en raison de notre politique de travail hybride.

Note 8 Autres charges

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
(Pertes nettes) profits nets liés à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(23)	1	(113)	19
(Pertes) profits sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	(19)	(26)	28
(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises				
Pertes sur placements	(93)	(377)	(93)	(377)
Exploitation	6	8	21	26
(Pertes) profits sur placements	(2)	79	(8)	79
Produits d'intérêts	25	13	57	27
Coûts liés au remboursement anticipé de la dette	—	(1)	—	(1)
Autres	5	(15)	23	9
Total des autres charges	(101)	(311)	(139)	(190)

Profits sur la cession d'immobilisations corporelles

Au T1 2023, nous avons vendu des terrains pour un produit total de 54 millions \$ et comptabilisé un gain de 53 millions \$ dans le cadre de notre stratégie d'optimisation des biens immobiliers.

(Perte) bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 93 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché chaque période de présentation de l'information financière, et le bénéfice ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que bénéfice ou perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Nous avons comptabilisé une perte sur placements de 377 millions \$ pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2023 découlant de pertes sur participations mises en équivalence liées à notre part d'une obligation de racheter à la juste valeur la participation minoritaire dans l'une des coentreprises de BCE. L'obligation est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière, et le bénéfice ou la perte sur placements est comptabilisé en tant que bénéfice ou perte sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises.

Profits sur placements

Au T2 2023, nous avons conclu la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production. Nous avons comptabilisé un produit net en trésorerie de 211 millions \$ et un profit sur placements de 79 millions \$.

Note 9 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	537	329	939	1 054
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,9975	0,9675	1,9950	1,9350
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)				
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	912,3	912,2	912,3	912,2
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	—	0,3	—	0,3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	912,3	912,5	912,3	912,5

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 6 554 350 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2024, contre 3 157 969 au deuxième trimestre et au premier semestre de 2023.

Note 10 Acquisition de licences d'utilisation du spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 MHz à l'échelle du Canada pour 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell a versé un premier paiement de 104 millions \$ à Innovation, Science et Développement économique Canada (ISDE). Le solde restant de 414 millions \$ a été payé le 29 mai 2024, date à laquelle Bell a acquis les licences de spectre de 3 800 MHz.

Note 11 Dette

Le 24 mai 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures à moyen terme (MTN), série M-61, à 5,60 %, dont le solde du capital s'établit à 400 millions \$ et qui viennent à échéance le 11 août 2053. Les débentures de série M-61 ont été émises dans le cadre de la réouverture d'une série de débentures MTN existante. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 1997 des débentures MTN, série M-63, à 5,15 %, dont le solde du capital s'établit à 1,1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 24 août 2034.

Le 15 février 2024, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-9, à 5,200 %, dont le solde du capital s'établit à 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2034. Les billets de série US-9 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt. De plus, à la même date, Bell Canada a émis en vertu de son acte de fiducie de 2016 des billets, série US-10, à 5,550 %, dont le solde du capital s'établit à 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2054. Les billets de série US-10 ont été couverts contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt; de plus, un montant de 336 millions \$ CA a été couvert contre les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt. Se reporter à la note 13, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Les débentures MTN, série M-61 et série M-63, et les billets, série US-9 et série US-10, sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Au T1 2024, Bell Canada a reclassé ses débentures MTN, série M-49, à 2,75 %, dont le solde du capital total s'établit à 600 millions \$, et ses débentures MTN, série M-47, à 3,35 %, dont le solde du capital total s'établit à 1 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 29 janvier 2025 et le 12 mars 2025, respectivement, les virant depuis la dette à long terme vers la dette à court terme.

Au T2 2024, Bell Canada a prorogé sa facilité de crédit renouvelable engagée de 2,5 milliards \$ de mai 2028 à mai 2029 et l'échéance de sa facilité de crédit engagée liée à l'expansion de 1 milliard \$, de mai 2026 à mai 2027.

Note 12 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite PD	(33)	(32)	(66)	(64)
Régimes de retraite CD	(31)	(29)	(74)	(68)
Régimes d'AAPE	(1)	—	(1)	—
Moins :				
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	17	13	33	26
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(48)	(48)	(108)	(106)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 30 juin	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite PD	25	37	49	74
AAPE	(8)	(10)	(16)	(20)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17	27	33	54

Note 13 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	30 juin 2024		31 décembre 2023		
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 504	29 828	29 049	28 225

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

	Classement	Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
30 juin 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	599	19	—	580
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(331)	—	(331)	—
Autres	Dettes fournisseurs et autres passifs et autres actifs non courants	148	—	220	(72)
31 décembre 2023					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	587	10	—	577
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(488)	—	(488)	—
Autres	Autres actifs et passifs non courants	147	—	216	(69)

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées et d'autres passifs financiers pourraient donner lieu à une hausse (baisse) importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de perte globale dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série US-9 venant à échéance en 2034. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 11, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série US-10 venant à échéance en 2054. Parallèlement à ces swaps, des swaps de devises variable-variable en cours au 31 décembre 2023 d'un montant notionnel de 644 millions \$ ont été réglés. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif net de 7 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 11, *Dettes*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 240 millions \$ US (324 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous expose le solde des prêts venant à échéance en 2026 dans le cadre de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité. La juste valeur de ces swaps de devises et de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un actif net de 4 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants* et *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 12 millions \$ (perte de 44 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2024 et un profit de 130 millions \$ (perte de 119 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)* au 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 30 juin 2024.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 174	\$ CA	1 607	2024	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	1 180	\$ CA	1 601	2024	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	359	\$ CA	459	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	1 470	\$ CA	35	2024	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	608	\$ CA	793	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	3 193	\$ CA	75	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	280	\$ CA	377	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	90	\$ CA	118	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	124	\$ CA	151	2024	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	112	\$ US	78	2024	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	335	\$ CA	437	2024	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	120	\$ CA	158	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ CA	137	\$ US	100	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	60	\$ CA	78	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	270	\$ CA	345	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	360	\$ CA	466	2025	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	100	\$ CA	136	2026	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

Risque de taux d'intérêt

En 2024, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2026, d'un montant notionnel de 336 millions \$ afin de couvrir la juste valeur de nos billets, série US-10, qui viennent à échéance en 2054. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un actif de 2 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs non courants* dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 11, *Dette*, pour obtenir plus de détails.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 300 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-17, échéant en 2035. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des swaptions de taux d'intérêt, échéant en 2024, d'un montant notionnel de 750 millions \$ pour 3 millions \$ afin de couvrir économiquement la juste valeur de nos débetures MTN, série M-53, échéant en 2027. La juste valeur des swaptions de taux d'intérêt au 30 juin 2024 correspondait à un passif de 3 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* des états de la situation financière.

En 2024, nous avons vendu des taux plancher garantis, échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ et avons acheté des options sur taux d'intérêt, échéant en 2026, d'un montant notionnel de 440 millions \$ afin de couvrir économiquement le coût financier de nos débetures MTN, série M-62, échéant en 2029. La juste valeur des taux plancher garantis et des options sur taux d'intérêt correspondait à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait une perte de 28 millions \$ (profit de 8 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net pour le semestre clos le 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Risque liés aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 correspondait à un passif net de 266 millions \$ et de 162 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Une perte de 23 millions \$ et de 113 millions \$ a été comptabilisée pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres charges* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 24 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 30 juin 2024, toutes les autres variables restant constantes.

Note 14 Capital-actions

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au cours du trimestre et du semestre clos le 30 juin 2024, BCE a racheté et annulé 2 187 900 et 4 301 488 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 55 millions \$ et de 108 millions \$ pour un coût total de 38 millions \$ et de 76 millions \$, respectivement. Les tranches restantes de 17 millions \$ et de 32 millions \$ ont été inscrites dans le surplus d'apport pour le trimestre et le semestre clos le 30 juin 2024, respectivement.

Note 15 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

	Trimestres		Semestres	
	2024	2023	2024	2023
Pour les périodes closes les 30 juin				
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(10)	(10)	(35)	(44)
Régime d'épargne des employés et unités d'actions différées	(8)	(8)	(17)	(17)
Total des paiements fondés sur des actions	(18)	(18)	(52)	(61)

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 30 juin 2024.

UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2024	3 412 812
Attribuées	1 130 718
Dividendes crédités	134 118
Réglées	(1 269 886)
Frappées de déchéance	(35 204)
En cours au 30 juin 2024	3 372 558

Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2024	7 484 561	61
Frappées de déchéance ou expirées	(930 211)	59
En cours et exerçables au 30 juin 2024	6 554 350	61

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

télééc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West

Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

télééc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

